



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE



ECOLE REGIONALE DES INFIRMIERS ANESTHESISTES

1, rue Joseph Cugnot, CO 60034 54035 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 85 80 73 | Email : iade@chru-nancy.fr

M. Nico DECOCK

Directeur des Soins, Directeur de l'École

Pr Hervé BOUAZIZ

Directeur Scientifique

PROJET PÉDAGOGIQUE

2025/2027

Le projet pédagogique de l'ERIADE de Nancy est conforme à :

- 1. L'Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste. » modifié par l'Arrêté du 17 janvier 2017 (JORF n°0020 du 24 janvier 2017 texte n° 14)**
- 2. Le projet d'expérimentation tel que validé par la parution de l'Arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**

Le projet pédagogique vous présente :

- Les objectifs de formation, l'organisation générale des études, la planification des enseignements, des stages et des périodes de congés, le calendrier des épreuves.**
- Le règlement intérieur**
- Le référentiel de compétences**

Le carnet de stage de l'ERIADE de NANCY

1	AVANT PROPOS	4
2	LA PROFESSION	5
2.1	Définition	5
2.2	Contexte	5
2.3	Exigences professionnelles	5
3	L'ETUDIANT	6
4	LA FORMATION	6
4.1	Objectif	6
4.2	Valeurs et principes pédagogiques structurant la formation	7
4.3	Cadre de la formation	8
4.4	Organisation générale de la formation	10
4.4.1	Répartition des 120 crédits européens :	11
4.5	Les unités d'enseignement	11
4.6	Les domaines d'enseignement	12
4.7	Les contenus de formation	12
4.7.1	Les études de situations dans l'apprentissage	13
4.7.2	L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience en école est favorisée.	13
4.8	Des choix spécifiques à notre école	13
5	Dispositif d'apprentissage spécifique, visant l'interprofessionalité, la coopération et la transversalité.	14
5.1	La formation des infirmier(e)s anesthésistes au sein de l'expérimentation	14
5.2	Le parcours de formation personnalisé	15
5.3	Les moyens pédagogiques	15
5.4	Le suivi pédagogique	16
6	LES STAGES	17
6.1	Modalités pédagogiques :	17
6.2	Les objectifs de stage :	17
6.3	Les responsables de l'encadrement :	18

6.4	Durée et répartition des stages : _____	18
6.5	Parcours de l'étudiant en stage : _____	19
6.6	Qualification et agrément des stages : _____	20
6.7	Stage « Recherche » : _____	Erreur ! Signet non défini.
7	LE MEMOIRE _____	21
7.1	Les modalités organisationnelles spécifiques à l'ERIADE de Nancy : _____	22
7.2	La Direction du mémoire : _____	23
7.3	L'évaluation du mémoire : _____	24
8	LES EVALUATIONS SEMESTRIELLES DES U.E _____	25
9	DIPLOME D'ETAT _____	25
10	DEMARCHE QUALITE _____	25
10.1	L'approche systémique _____	26
10.2	Gestion des risques et des évènements indésirables. _____	26
10.3	Audits, mesures et actions correctives. _____	26
10.4	Degré de satisfaction (pendant et après la formation) _____	27
ANNEXE 3 : Carnet de stage _____		40
ANNEXE 4 _____		46

1 AVANT PROPOS

Le diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste est obligatoire pour exercer la fonction d'IADE depuis 1993.

La philosophie triaxiale de l'Ecole Régionale d'IADE du CHRU de NANCY, en accord avec le projet de formation des écoles de spécialité est la suivante :

1) Permettre aux IDE de construire leur parcours professionnel et leur donner les éléments de compétences nécessaires pour se préparer au concours d'entrée.

Dans cet objectif les formateurs proposent des :

- Interventions en IFSI en vue de présenter la profession d'IADE, ses perspectives et son pré requis.
- Formations complémentaires d'adaptation à l'emploi à destination des IDE exerçant dans des services à niveau de compétences techniques élevés (SSPI, Réa1, Réa2 ...)
- Préparation au concours d'entrée

2) Assurer sa mission d'institut de formation au métier d'IADE conformément aux textes réglementaires (*Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste modifié par l'Arrêté du 17 janvier 2017 (JORF n°0020 du 24 janvier 2017 texte n°14)*)

Dans cet objectif les formateurs proposent :

- Une offre de cours, TD, TP et exercices de simulation permettant un apprentissage progressif, individuel et collectif de qualité.
- Des mises en situation : recherche de blessés en situations périlleuses (spéléologie, milieu montagnard hivernal), exercice de désincarcération avec les Sapeurs-Pompiers de Nancy...
- Un suivi personnalisé tout au long des 2 années de formation grâce à un suivi pédagogique individualisé.
- La réalisation d'une recherche en soins pouvant permettre la participation à des publications et des conférences locales, régionales, nationales.

3) Apporter aux IADE formés les moyens d'un maintien de haut niveau de compétence par des actions de formation continue sous forme de :

- Journées thématiques ouvertes locales et régionales
- Une offre de formation professionnelle continue (SSPI, Réanimation niveau 1 et 2, tutorat, simulation...) ouverte à l'ensemble des professionnels

De plus l'équipe pédagogique est impliquée dans l'ensemble des activités des écoles et instituts de formation du CHRU de NANCY et au-delà pour participation aux activités pédagogiques diverses : mémoires, simulation, jurys de concours et de fin d'études...

2 LA PROFESSION

2.1 Définition

Les soins infirmiers d'anesthésie et de réanimation permettent d'assurer une prise en charge holistique et personnalisée du patient dans le respect des règles éthiques, juridiques et professionnelles au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) travaillent sous la responsabilité des Médecins Anesthésistes Réanimateurs et bénéficient d'une exclusivité d'exercice définie par le code de la santé publique. (*Décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat NOR : AFSH1632901D*)

2.2 Contexte

Le rapport sur la « Démographie des professions de santé » fait apparaître une diminution probable des Médecins Anesthésistes Réanimateurs de 35 % d'ici quelques années (départs en retraite).

L'effectif des IADE pourrait également tendre à décroître dans l'avenir, en raison de financements insuffisants en promotion promotionnelle, entre autres.

Ces données démographiques s'inscrivent dans un contexte d'optimisation des moyens et de rénovation/restructuration du système de santé en France et de l'activité hospitalière (loi HPST, T2A, contraintes budgétaires, réorganisation des services, ...).

Ces éléments influencent l'exercice de la profession IADE et nécessitent des capacités d'adaptation et de mobilité constantes.

Les accords de Bologne visant à harmoniser les études au niveau Européen, ont abouti à l'intégration de la formation IADE dans le cycle LMD et à son Universitarisation, avec une reconnaissance de grade Master en parallèle de la délivrance du Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste.

2.3 Exigences professionnelles

L'IADE doit être un professionnel compétent, réflexif, autonome (en collaboration avec le médecin anesthésiste réanimateur) et polyvalent dans son domaine de compétence, avec pour socle sa

profession d'infirmier. Il doit pouvoir se positionner professionnellement, prendre des initiatives, faire des choix, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.

De ce fait, sa formation continue doit être au cœur de son projet professionnel (développement professionnel continu).

Ses compétences lui permettent de travailler au bloc opératoire ou en extra hospitalier (SMUR).

3 L'ETUDIANT

La démarche de formation de l'étudiant s'inscrit à la fois dans son histoire personnelle et dans son projet professionnel.

Cette démarche va l'amener à confronter ses représentations aux réalités professionnelles et à questionner son projet pour le faire évoluer.

« Toute la vie se passe à cesser d'être ce qu'on est pour devenir autre tout en restant soi-même, à travers toutes sortes de transformations chargées d'inquiétantes incertitudes tant qu'elles ne sont pas accomplies. »¹

L'étudiant sera confronté à la diversité des pratiques l'amenant à exercer son sens critique au regard des recommandations des sociétés savantes ;

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, cette capacité de discernement fera de lui un acteur en mesure de construire sa pratique professionnelle par le travail et la réflexion.

Cette double construction de son identité et de sa pratique professionnelle sera le pivot de ses deux années de formation.

4 LA FORMATION

4.1 Objectif

L'objectif de la formation est de former un infirmier anesthésiste, c'est-à-dire un infirmier responsable et autonome. L'étudiant deviendra un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions en collaboration avec le médecin anesthésiste réanimateur dans le domaine de l'anesthésie, de la réanimation, de l'urgence et du suivi de la douleur. Il sera particulièrement compétent dans le domaine des soins en anesthésie, comprenant les périodes pré, per et post interventionnelles, et dans celui des soins d'urgences et de réanimation.

¹ M. Croizier, *Motivation, projet personnel, apprentissages*, Paris, ESF, 1993.

La formation des infirmiers anesthésistes a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements, ceci dans un contexte d'adultes en formation.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles, en capacités relationnelles et en pluridisciplinarité. Il complète ses connaissances, développe ses compétences et enrichit son projet professionnel.

L'étudiant développe sa **capacité critique** et de questionnement, conduit une réflexion dans le domaine de **l'éthique, de la sécurité, de la qualité et de la responsabilité professionnelle** et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à la prise en charge du patient dans sa fonction d'infirmier anesthésiste.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et de s'adapter à des situations complexes dans le domaine de l'anesthésie, la réanimation et l'urgence.

4.2 Valeurs et principes pédagogiques structurant la formation

Les valeurs professionnelles reflètent la déontologie du professionnel vis à vis des patients et de leur famille, mais également au sein de l'équipe et de l'établissement dans lesquels il travaille :

- **L'intégrité** : elle englobe des notions comme l'équité, l'honnêteté, la rigueur professionnelle. Elle peut donc s'assimiler à une posture d'appartenance professionnelle et sociale. Elle représente la concrétisation de toute la dimension déontologique de la profession.
- **Le respect** : les soins doivent s'exercer dans le respect des règles éthiques et déontologiques. Ils sont centrés, en toute circonstance, sur le mieux-être du patient. Ceci nécessite la prise en compte de la dignité de la personne que ce soit dans la relation de soin ou dans toute autre situation de travail. Il se décline avec l'authenticité et la reconnaissance de l'autre dans toute son humanité.
- **L'humilité** : elle permet de se questionner sur soi, son environnement, le contexte, afin de progresser et évoluer personnellement et professionnellement.

La formation d'infirmier anesthésiste s'appuie sur 3 concepts : la formation d'adulte, la formation par alternance et la formation professionnalisante.

Cette formation repose sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant lui permettant de s'impliquer dans sa formation, de s'auto évaluer, d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.

La formation est articulée autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier anesthésiste.

La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- « **Comprendre** » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « **Agir** » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « **Transférer** » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

La formation est **organisée pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises**. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences et le suivi pédagogique permet un échange entre l'étudiant et le formateur pour prendre en compte les différents évènements de scolarité.

4.3 Cadre de la formation

Cette école créée depuis 1974 est l'une des 24 écoles réparties sur tout le territoire français y compris les DOM-TOM.

L'école de Nancy est agréée pour 30 étudiants par année par la Région Grand Est après avis de l'ARS.

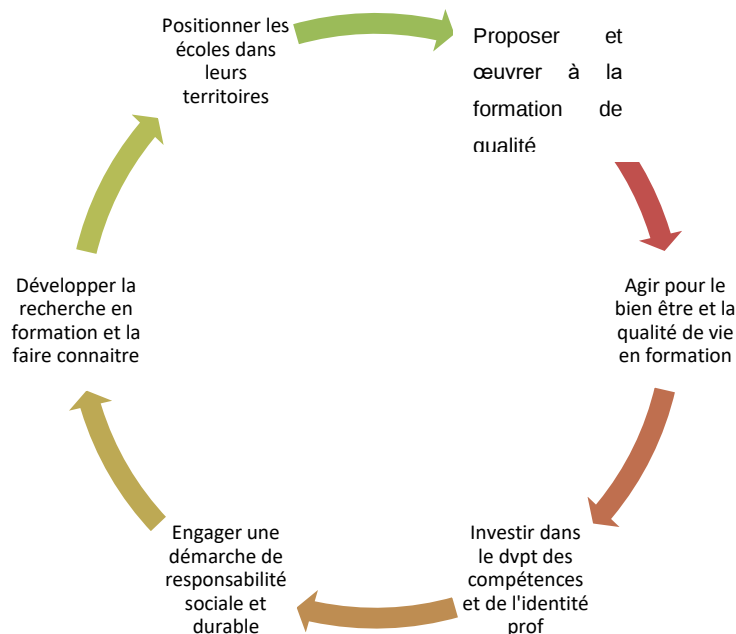
L'école est ouverte sur son environnement et contribue à l'évolution de la formation en participant aux différentes instances nationales et ministérielles.

Elle travaille en partenariat avec les autres écoles, le Conseil Régional, l'ARS, les Directions du CHRU Nancy et des Etablissements Hospitaliers accueillant les étudiants.

Elle a signé une convention de formation avec l'Université de Lorraine, partenaire de l'universitarisation et a intégré le Groupement des Instituts de formation Lorrains (GCS) en septembre 2018.

Elle fait également partie du CEEIADE (Comité d'Entente des Ecoles d'IADE), et à ce titre participe 2 fois/an aux réunions nationales de travail sur la mise en œuvre des missions dévolues aux écoles d'IADE.

Depuis 2018, l'école d'IADE a intégré un projet commun avec les écoles d'IBODE et d'IPDE, pour former « les écoles de spécialité » réunies autour d'un projet commun défini en 2019 :



Ce projet commun prendra la forme d'enseignements (cours, TD, TP, DU Droit ...), mais aussi d'outils partagés (plateforme Learneos (THEIA), Mischool, Simulation ...).

La formation est assurée en alternance à l'école et sur les sites qualifiants par :

- L'équipe pédagogique composée de :
- **M. Nico DECOCK** (n.decock@chru-nancy.fr)

Directeur des soins, Directeur des écoles de spécialité et responsable :

- du fonctionnement général de l'école ;
- de la gestion et de l'encadrement de l'équipe pédagogique et administrative ;
- de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique ;
- de l'organisation des différentes instances de l'école ;
- de l'organisation de la formation initiale et continue en anesthésie, ainsi que de la formation préparatoire.

- **Monsieur le Professeur H. BOUAZIZ** (h.bouaziz@chru-nancy.fr)

Directeur Scientifique, Professeur des Universités, praticien hospitalier spécialiste, qualifié en Anesthésie Réanimation, et nommé ès qualité par le président d'Université après avis du directeur de l'UFR de médecine.

À ce titre, il est responsable du contenu scientifique de l'enseignement et de la qualité de celui-ci.

- Deux IADE cadres de santé, formateurs à temps plein, chargés d'enseignement clinique, théorique, d'évaluation, ainsi que de la formation continue.

- **M. FREVILLE Christophe** (c.freville@chru-nancy.fr)

- **M. SCHLESSER Jean-Christophe**,
Réfèrent Pédagogique (jc.schlessier@chru-nancy.fr)

Ils participent à l'organisation de la formation et à l'élaboration du projet pédagogique.

- L'équipe pédagogique est assistée d'une secrétaire à temps partiel (80%) chargée de traiter et d'organiser l'ensemble des informations administratives et des relations internes et externes de l'école : **Mme Sandrine LOPEZ** (iade@chru-nancy.fr) et d'une documentaliste.

- Des intervenants extérieurs, médecins spécialistes (anesthésistes réanimateurs, hygiénistes, urgentistes ...), cadres de santé, infirmiers anesthésistes, pharmaciens, ingénieurs, juristes, qualitiens, sociologues...

- Les formateurs des sites qualifiants (stages) composés de cadres supérieurs de santé, cadres de santé, infirmiers anesthésistes, médecins anesthésistes réanimateurs...

- Des personnes ressources : autres professionnels de la santé, délégués médicaux, informaticiens, SDIS, 54...

4.4 Organisation générale de la formation

La formation est construite sur l'alternance entre des temps de formation théorique dans les écoles et des temps de formation clinique dans les différents secteurs d'anesthésie, réanimation, SSPI et urgence. (cf. arrêté du 23 juillet 2012 modifié le 17 janvier 2017).

Les périodes de stage sont comptabilisées sur la base de 35 heures par semaine. Les modalités d'organisation sont définies conjointement par l'école et les responsables de l'encadrement de stage.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

Semestres	Cours magistraux et travaux dirigés	Stages	Travail personnel guidé
Semestre 1	280	490	105
Semestre 2	210	490	70
Semestre 3	280	490	105
Semestre 4	140	560	70
Total	910	2030	350

De plus, la charge de travail de l'étudiant comporte un **temps de travail personnel complémentaire** en autonomie, notamment pour la réalisation de son mémoire.

Le temps de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne...).

La charge de travail de l'étudiant est évaluée en moyenne à 25 heures de travail par crédit d'enseignement réalisé en école et 35 heures par crédit pour l'enseignement en stage.

Le référentiel prévoit l'attribution de crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European Credit Transfert System » (ECTS), sur le principe de 30 ECTS/semestre, soit 120 ECTS pour l'ensemble de la formation.

Le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste est obtenu par l'obtention des 120 ECTS.

4.4.1 Répartition des 120 crédits européens :

1. Enseignement en école : 60 ECTS (30 par année)
2. Enseignement clinique en stages : 60 ECTS
 - S1 : 14 semaines de stage (= 14 ECTS)
 - S2 : 14 semaines de stage (= 16 ECTS)
 - S3 : 14 semaines de stage (= 14 ECTS)
 - S4 : 16 semaines de stage (= 16 ECTS)

4.5 Les unités d'enseignement

Les **unités d'enseignement** (UE) comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, ainsi que des modalités et critères de validation. Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens. La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet

des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés.

Les unités d'intégration (UE6) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations de soins ou situations « cliniques ». Elles comportent des analyses de situations préparées par les formateurs permanents, des mises en situation simulées, des analyses des situations vécues en stage et des travaux de transposition à de nouvelles situations.

Dans chaque semestre est placée une unité d'intégration. Les savoirs et savoir-faire mobilisés dans cette unité ont été acquis lors du semestre en cours et lors des semestres antérieurs. Les savoirs évalués lors de cet enseignement sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

La validation des unités d'enseignement et d'intégration ne signifie pas la validation de la totalité de la compétence qui ne sera acquise qu'après validation de l'ensemble des unités d'enseignement de la compétence et des éléments acquis en stage.

4.6 Les domaines d'enseignement

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste est ainsi constitué de 30 unités d'enseignement (hors stages) pour permettre une progression pédagogique cohérente.

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent sept domaines :

- 1 - Sciences humaines, sociales et droit ;
- 2 - Sciences physiques, biologiques et médicales ;
- 3 - Fondamentaux de l'anesthésie, réanimation et urgence ;
- 4 - Exercice du métier d'IADE dans les domaines spécifiques ;
- 5 - Etudes et recherche en santé ;
- 6 - Intégration des savoirs de l'IADE ;
- 7 - Mémoire professionnel.

La liaison entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences est expliquée en Annexe2

4.7 Les contenus de formation

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels (rédaction de mémoire, travaux guidés ou en autonomie...) et stages respectant l'arrêté de formation et le projet pédagogique de l'école.

4.7.1 Les études de situations dans l'apprentissage

Des situations professionnelles apprenantes sont choisies avec des professionnels en activité. Ces situations sont utilisées comme moyens pédagogiques, et sont analysées avec l'aide de professionnels expérimentés. Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations en s'appuyant sur la littérature professionnelle et grâce aux interactions entre leur savoir acquis et celui de leurs condisciples, des enseignants et des équipes de travail. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs idées et travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions. L'auto-analyse est favorisée dans une logique de « décontextualisation, puis contextualisation » et devient un mode d'acquisition de connaissances et de compétences.

4.7.2 L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience en école est favorisée.

Des liens forts sont établis entre le lieu d'activité professionnelle et l'école, aussi les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement en stage sont construits en partenariat entre des représentants des écoles et des lieux de stages et sont largement partagés.

4.8 Des choix spécifiques à notre école

Depuis plusieurs années, l'école d'IADE de Nancy a choisi de sécuriser certains domaines professionnels et d'innover dans d'autres. Dans ce cadre, la formation est un moment privilégié pour permettre aux étudiants d'accéder à des savoirs ou de développer des compétences spécifiques, sûres et pérennes.

Ces actions concernent :

1. L'enseignement en Droit des Professions Paramédicales (UE 1.5)

- Suivi des cours et TD théoriques, validation en fin d'année
- Possible de poursuivre après l'école pour obtention du D.U

2. L'enseignement sur la prise en charge de la douleur (UE 4.3)

3. L'enseignement sur l'hémovigilance (UE 4.4)

- Coordination de tous les enseignants
- Evaluation unique, note de 0 si erreur ou manque de sécurité identifié => rattrapage obligatoire

4. L'enseignement et la pratique de la recherche (UE 5 et 7)

- Pas de « mémoire professionnel » mais un travail de recherche clinique en vue d'une publication
- Travail de groupe et non pas individuel

5. Participation à des journées et des congrès chaque année

6. Stages

- Intégration du stage douleur dans les autres stages
- Stage recherche réalisé dans le cadre du « mémoire » = recherche clinique
- Stage en réanimation pour les étudiants n'ayant pas d'expérience récente dans ce domaine.

La participation à tous ces enseignements et organisations est obligatoire.

5 Dispositif d'apprentissage spécifique, visant l'interprofessionnalité, la coopération et la transversalité.

5.1 La formation des infirmier(e)s anesthésistes au sein de l'expérimentation

Les 3 écoles de spécialité (IADE, IBODE, IPDE) du CHRU de Nancy se rapprochent et ont demandé à avoir une organisation commune, devenant ainsi l'**ECOLE DES SPECIALITES**. Par publication au JO du 9 septembre 2021, les Ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur ont accepté cette organisation, sous forme d'expérimentation qui a débuté dès la rentrée 2020 et va se poursuivre jusqu'en 2026.

Cette organisation est valable pour l'ensemble des étudiants IBODE, IADE et IPDE.

Les évolutions concernent : 5 domaines :

- 1. La formation des infirmiers anesthésistes se fera autour de l'acquisition des compétences, sous forme d'Unités d'Enseignements (UE), de stages et par le développement de la Recherche en Soins.**
- 2. Les instances pédagogiques et disciplinaires** des 3 écoles sont conservées telle que définies dans les textes de formation. Dans le contexte d'Universitarisation, toutes les évaluations feront l'objet d'attribution de crédits européens (ECTS) lors d'un Jury Semestriel (JS). Les ECTS attribués seront utilisables dans d'autres formations universitaires tout au long de votre vie professionnelle.
- 3. Des temps communs de formation seront organisés.** Cela prendra la forme de cours, de travaux et/ou d'évaluation communs aux 3 écoles. Ces enseignements communs concernent : l'« Anatomie/Physiologie », la « Recherche », le « Raisonnement Clinique », les « Vigilances/Gestion des Risques » et les « Sciences Humaines/Droit ».

4. **Pour une meilleure prise en compte de votre rythme de vie personnelle** et afin de **prendre en compte les pratiques de formation à distance (TPG/FOAD²)**, il n'y aura pas cours à l'école les mercredis (autant que possible durant les semaines de présence à l'école, mais l'école se réserve le droit de modifier les heures ou les jours de présence à l'institut, en fonction des impératifs de planning). Ces temps d'apprentissage et de travail pourront être réalisés à la maison ou au moment et lieu de votre choix. Ce travail d'apprentissage se fera grâce à des documents ressources, des vidéos, des révisions, des cours en ligne sur notre plateforme Theia® ou toute forme de travail personnel. Le travail demandé est obligatoire car inclus dans la formation.
5. Chaque étudiant bénéficie des mêmes **droits** que tout étudiant à l'Université : droit à aménagement des études, à dispense de scolarité, à césure, à suspension des études (cf. procédures spécifiques).

5.2 Le parcours de formation personnalisé

Les pré requis à la formation d'IADE sont les contenus du programme de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation de la formation IADE sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE. Ces documents sont mis à la disposition des étudiants.

L'équipe pédagogique aura pour priorité d'organiser le parcours d'apprentissage de l'étudiant en tenant compte de son parcours professionnel et de son projet professionnel.

5.3 Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques proposés aux étudiants durant les 2 ans de formation sont les suivants :

- Alternance de cours magistraux médicaux et paramédicaux,
- Réalisation de TD (Travaux Dirigés) autour de l'étude de situation cliniques et permettant l'intégration des savoirs,
- Organisation de temps de révision et de préparation aux évaluations,
- Mise à disposition de dossiers documentaires thématiques,
- Participation à des tables rondes, des travaux pratiques et des travaux dirigés,
- Travail personnel de recherche et d'analyse de situation,
- Temps de recherche à la bibliothèque des écoles paramédicales et universitaire,

² TPG/FOAD : Travaux Pratiques Personnels / Formation Ouverte et à Distance

- Intervention de laboratoires médicaux pour les enseignements pratiques,
- Participation à des cours en commun avec l'école d'IBODE et IPDE
- Participation à l'enseignement universitaire
- Visite de sites spécifiques,
- Participation à des journées d'enseignement post-universitaire et de formation continues.

La simulation est une méthode pédagogique de l'école des Infirmiers Anesthésistes considérée comme indispensable à la professionnalisation des étudiants.

Chaque fois que l'équipe pédagogique l'estimera utile et nécessaire, une séance de simulation sera organisée :

- En salle 18 : simulation procédurale ou organisationnelle
- Au CUESIM : simulation de situations d'urgence.

5.4 Le suivi pédagogique

Un accompagnement individuel est organisé tout au long de la formation afin :

- D'assurer un suivi personnalisé tout au long de la formation, théorique et pratique,
- D'écouter, d'identifier et de répondre aux besoins et questions de l'étudiant,
- D'informer l'étudiant de ses résultats et de discuter d'éventuelles difficultés afin de trouver l'accompagnement spécifique à lui proposer,
- D'adapter, si besoin, le parcours de l'étudiant,

Il doit permettre à chaque étudiant de rencontrer son formateur référent à des temps précis :

1^{ère} Année	2^{ème} Année
- À la rentrée, durant le 1^{er} mois de formation - Après le 1^{er} stage	En cours d'année, selon besoins
À tout moment, à la demande de l'étudiant ou du formateur	

L'étudiant peut rencontrer un formateur quel que soit le moment de sa formation.

Des visites et des encadrements de terrain (sur le lieu de stage) seront réalisés régulièrement par les formateurs, de manière systématique ou chaque fois que besoin.

En cas de besoin, un contrat pédagogique est proposé, actant les engagements de l'école et de l'étudiant autour d'objectifs de réussite.

6 LES STAGES

6.1 Modalités pédagogiques :

L'enseignement clinique des étudiants IADE s'effectue au cours des stages dans des secteurs d'anesthésie, réanimation, urgences. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement théoriques et cliniques en école.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux techniques d'anesthésie, réanimation, urgences, de la prise en charge des patients, de la participation aux réflexions menées en équipe et par la mobilisation des savoirs dans la résolution des situations.

L'étudiant construit progressivement ses compétences en agissant avec les professionnels.

6.2 Les objectifs de stage :

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, de la négociation de parcours personnalisés en fonction des projets professionnels et des progressions individuelles des étudiants.

Ils doivent être formalisés, par l'étudiant, dans le projet pédagogique et connu des étudiants et des encadrants en stage, et tenir compte des parcours antérieurs des étudiants.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- D'assimiler des connaissances ;
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- De centrer son exercice sur la personne prise en charge en anesthésie, réanimation, urgences, dans le respect des règles de sécurité et des bonnes pratiques ;
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De confronter ses idées, ses expériences, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants ;
- De se positionner dans une équipe pluridisciplinaire.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés à partir du référentiel de compétences et du référentiel de formation, connus des professionnels qui guident les étudiants.

6.3 Les responsables de l'encadrement :

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité directe d'un médecin anesthésiste réanimateur, d'un maître de stage et d'un tuteur de stage ou d'un encadrant IADE ou d'un autre professionnel médical ou paramédical pour les stages hors bloc opératoire. Ainsi, toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel, l'étudiant acquiert progressivement de plus en plus de connaissances et d'autonomie, dans l'exercice de son futur métier.

Le formateur permanent référent des étudiants et le responsable pédagogique sont en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure. Ils sont également en liaison régulière avec le tuteur de stage ou l'encadrant infirmier anesthésiste, afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Ils ont accès aux lieux de stage et peuvent participer à l'encadrement d'un étudiant sur leurs propres demandes, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage ou de l'encadrant infirmier anesthésiste.

6.4 Durée et répartition des stages :

Les stages ont une durée de 58 semaines, soit 2030 heures pour les deux ans.

Sur la base de 1 semaine = 35 heures

Durée des stages pour la première année :

28 semaines, soit

- 14 semaines en S1
- 14 semaines en S2

Durée des stages pour la deuxième année :

30 semaines, soit

- 14 semaines en S3
- et 16 semaines en S4

Année 1						Année 2					
S 1 : 30 crédits			S 2 : 30 crédits			S 3 : 30 crédits			S 4 : 30 crédits		
Stage (semaine s)	Ecole (CM TD TPG) (semaines)	Congés (semaine s)	Stage (semaine s)	Ecole (CM TD TPG) (semaine s)	Congés (semaine s)	Stage (semaine s)	Ecole (CM TD TPG) (semaines)	Congés (semaine s)	Stage (semaines)	Ecole (CM TD TPG) (semaine s)	Congés (semaine s)
14	11	1	14	8	4	14	11	1	16	6	4

6.5 Parcours de l'étudiant en stage :

Le parcours de stage de l'étudiant, sa durée, sa périodicité, sont définis dans le cadre du projet pédagogique de l'école.

Les stages sont représentatifs des différentes situations professionnelles concourant à la formation IADE. Sur l'ensemble de la formation la durée minimum de stage dans chacun des types de stage est définie comme suit :

DISCIPLINES OBLIGATOIRES	Durée minimale obligatoire par spécialité (semaines)
Anesthésie réanimation en chirurgie viscérale : chirurgie générale, digestive, endoscopies, vasculaire, urologique, gynécologique....	8
Anesthésie réanimation en chirurgie céphalique tête et cou : ORL, ophtalmologie, maxillo-faciale, neurochirurgie...	4
Anesthésie réanimation en chirurgie orthopédique ou traumatologique	4
Anesthésie réanimation obstétricale	4
Anesthésie réanimation pédiatrique	4
Prise en charge en pré-hospitalier (SMUR, Urgence.....)	4
Prise en charge de la douleur y compris sophrologie, hypnose.... (inclus dans les autres stages)	2
Stage au sein d'une équipe de recherche (inclus dans démarche de recherche)	4

Le temps de surveillance post interventionnelle est intégré dans les stages cités ci-dessus.

Parmi les 24 semaines restantes, au moins 8 semaines peuvent être au choix de l'étudiant, si son parcours le permet.

Les 16 semaines restantes sont réparties par l'équipe pédagogique (adaptation du parcours de formation, choix en fonction de l'intérêt pédagogique, discipline novatrice ou pertinente ...).

Autres disciplines possibles : chirurgie thoracique, chirurgie cardiaque, chirurgie plastique, réanimation et anesthésie des grands brûlés, chirurgie ambulatoire, accueil d'urgence, réanimations, anesthésie hors bloc (clinique de la douleur, radiologie interventionnelle, consultation d'anesthésie...).

Même si les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine, les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement.

Dans le cadre des unités d'intégration, l'équipe pédagogique peut organiser soit sur les lieux de stage, en lien avec le tuteur et le maître de stage, soit en école, des regroupements des étudiants d'un ou de quelques jours. Ces regroupements entre les étudiants, les formateurs et les professionnels permettent de réaliser des analyses de la pratique professionnelle.

6.6 Qualification et agrément des stages :

Le directeur de l'école, le responsable pédagogique et le directeur scientifique sont responsables conjointement de l'agrément des stages, en concertation avec le directeur de l'UFR.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources humaines et matérielles qu'ils peuvent offrir aux étudiants ainsi que de leurs apports théoriques et pratiques utiles pour l'acquisition de compétences dans le parcours de l'étudiant. Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés en anesthésie réanimation ou en pédagogie et des activités permettant un réel apprentissage.

Un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage sera élaboré et comprend notamment :

- Les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, types d'interventions, particularités des prises en charges...),
- Les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver,
- Les actes et activités qui lui seront proposés,
- Les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir,
- La liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage,
- Les modalités d'accueil et d'encadrement,
- Les règles d'organisation en stage : horaires, présence, obligations diverses.

Une convention de stage est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement au sein duquel est implantée l'école. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire.

7 LE MEMOIRE

Ce travail doit permettre à l'étudiant de conduire une étude dans le champ des soins en anesthésie, réanimation, urgence, à la recherche d'une compréhension approfondie, référencée et méthodologique sur un thème professionnel. Il vise la mobilisation de connaissances méthodologiques et de savoirs professionnels infirmiers anesthésistes "cœur de métier" et nécessite des capacités d'analyse et de synthèse, de créativité, de distanciation, d'autoévaluation.

Il représente également une ouverture vers la collaboration pluridisciplinaire, dans le sens où il peut être force de proposition, dans un contexte d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et accréditation/certification (possible utilisation pour l'écriture et la formalisation de procédures, protocoles ...). »

Les intentions pédagogiques concernent à la fois l'étudiant et la profession, elles sont :

- **Collectives** (Profession)
 - Engagement dans une réflexion sur le métier d'infirmier anesthésiste
 - Participation à l'enrichissement des sciences infirmières et de la recherche paramédicale.

- Communication d'un travail aux autres professionnels soignants (sociétés savantes ex : SFAR.)
- **Individuelles (Étudiant)**
 - Construction d'une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle
 - Développement des capacités d'analyse, de synthèse et appropriation d'une démarche autonome de réflexion et d'écriture
 - Acquisition des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, les théories de références dans le domaine des soins en anesthésie (concepts, disciplines scientifiques, ...), ...
 - Promotion du travail réalisé (communications, publications nationales et/ou internationales...)

Le mémoire professionnel fournit l'occasion de mettre en relation les apports des unités de formation, les débats auxquels ils ont donné lieu, les échanges d'expériences professionnelles entre les divers membres du groupe, et les lectures personnelles.

7.1 Les modalités organisationnelles spécifiques à l'ERIADE de Nancy :

Le choix de l'école d'IADE de Nancy est de permettre à l'étudiant de mener une recherche, non pas en position de simple observateur d'une recherche clinique, mais bien en se positionnant en tant qu'acteur de sa recherche.

En s'appuyant sur l'ensemble du parcours de formation au profit de l'élaboration d'un article scientifique et/ou d'un mémoire (UE 7), il va ainsi :

- Acquérir la méthodologie de la recherche
- S'intégrer dans une équipe de professionnels chercheurs et comprendre le rôle de chacun
- Renforcer la qualité scientifique de son mémoire

Et ceci grâce à :

- Des ressources méthodologiques qui se retrouvent dans l'UE 5 sous forme de CM ; TD ; cours numérisés et le stage recherche.
- L'UE 7 qui apporte des temps de TD, des temps de travail personnel et des temps de direction de mémoire. Dix journées (« RECHERCHE ») sont planifiées annuellement sur la 2ème année de formation. Les dix autres journées sont laissées à la discrétion des étudiants pour la programmation d'évènement en lien avec le travail de recherche (entretiens, expérimentation, CUESIM...). Elles font néanmoins

l'objet d'une demande écrite (formulaire ci-dessous) précisant le motif, la date et le nom des personnes concernées dans un délai minimum d'un mois auprès du formateur référent de la promotion.

- Dans le cadre d'une mobilisation d'autres étudiants que ceux impliqués dans le travail de recherche, ces journées ne doivent en aucun cas impliquer l'annulation d'un enseignement programmé antérieurement. Ces journées correspondent donc à une période de stage ; la demande doit être faite au minimum un mois avant le début du stage permettant ainsi l'information des maîtres de stages et tuteurs.

Les étudiants réaliseront le mémoire par groupe de trois ou quatre étudiants ; travail qui débute au cours du semestre 2.

Ce travail collectif offre plusieurs intérêts : il inscrit fortement ce travail scientifique dans une démarche professionnalisante afin de :

- Favoriser les coopérations, les partages des ressources apportées par chacun
- Permettre une synergie des compétences individuelles par la complémentarité des compétences de chacun.
- Valoriser le travail d'équipe par la création d'une dynamique de travail collective

Les 4/5 semaines de stage prévues dans le référentiel de formation sont réparties en journées « perlées » sur les semestres 3 et 4 afin de permettre aux étudiants de réaliser et construire leur recherche sur le terrain.

7.2 La Direction du mémoire :

Elle est faite conjointement par :

- Le directeur scientifique
- Un expert dans la méthodologie de recherche clinique
- Un Assistant Chef de Clinique
- Un directeur de mémoire

Le Directeur Scientifique :

- Permet d'identifier un objet d'étude, de poser la question de recherche et les hypothèses
- Oriente les étudiants vers les ressources bibliographiques requises
- Critique et accompagne la progression de toutes les étapes de la recherche

L'Expert Méthodologique :

- Permet un accompagnement méthodologique permettant une initiation à la recherche clinique observationnelle :

- Rend possible le développement de capacités d'argumentation scientifiques des étudiants, en ce qui concerne la problématique, la revue de littérature, des choix méthodologiques, du traitement des données, des résultats et de la discussion.

L'ACC est une ressource en terme de respect de la méthodologie universitaire, apporte son expertise en matière de publications, et sa connaissance dans le domaine de l'anesthésie réanimation urgences.

Le Directeur de mémoire :

Il permet un accompagnement quant à réalisation du travail de recherche. Il travaille en collaboration avec le directeur scientifique de recherche, l'expert méthodologique et le référent de la promotion.

- Il participe à toutes les étapes de la démarche de recherche
- Il favorise la rédaction du mémoire et les présentations orales
- Soutient la dynamique du groupe
- Propose un suivi régulier des étudiants en collaboration avec le directeur scientifique
- Fait le lien avec l'ensemble des professionnels concernés : communication, échange, prise de RDV, investigations sur le terrain, autorisations...

7.3 L'évaluation du mémoire :

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance orale.

Elle est réalisée par un jury désigné par la direction de l'école :

- Le directeur scientifique
- Le directeur de mémoire
- Un enseignant de l'école
- Un expert, si besoin
- Un expert dans la méthodologie de recherche clinique, si besoin
- Un Assistant Chef de Clinique, si besoin

Il est demandé une version électronique sous format PDF et quatre version papier. L'ensemble du document est à adresser au secrétariat de l'école d'IADE.

La soutenance, d'une durée maximum de 45 minutes comprend 25 minutes de présentation de la recherche et 20 minutes d'échanges avec le jury. Cette soutenance est publique.

Les étudiants sont incités et accompagnés dans la présentation de leur recherche au forum régional des écoles d'IADE, au congrès annuel de la SFAR et à la publication dans des revues professionnelles.

8 LES EVALUATIONS SEMESTRIELLES DES U.E

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques et conformes au référentiel formation.

Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis sera favorisée lors de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.

Chaque UE doit être évalué, l'organisation et les modalités d'évaluation sont précisées dans le référentiel d'évaluation mis à disposition des étudiants.

9 DIPLOME D'ETAT

Le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 7 compétences du référentiel :

- 60 crédits européens pour les unités d'enseignement ;
- 60 crédits européens pour la formation pratique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.

Le grade de Master est délivré par l'Université de Lorraine.

10 DEMARCHE QUALITE

L'équipe pédagogique s'engage dans la formalisation de sa démarche qualité en vue de la certification QUALIOPI.

La démarche qualité a pour but d'organiser les différentes procédures, de gérer les risques possibles et les événements indésirables et d'améliorer en permanence les prestations

réalisées, à la fois conformément aux textes réglementaires, aux référentiel de formation et aux attentes de nos partenaires.

Elle s'appuie sur

- Une mise en œuvre des processus génériques de formation et de fonctionnement de l'école,
- Une évaluation permanente des prestations et la mise en œuvre d'actions correctives pertinentes,
- Et l'écoute de l'avis des étudiants et de nos partenaires.

Elle doit, en outre, s'insérer dans les attentes de l'Université en matière de qualité.

10.1 L'approche systémique

Il s'agit d'aborder le fonctionnement de l'Ecole en décrivant de façon méthodique son organisation et son activité.

L'identification et le management des processus et leurs interactions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

On peut distinguer :

- Les processus opérationnels (de réalisation).
- Les processus de support (de soutien ou ressources).
- Les processus de pilotage (de management ou décisionnels).
- Les processus de mesure (d'évaluation des résultats).

10.2 Gestion des risques et des événements indésirables.

Un des axes de la démarche qualité initiée par l'école est la gestion des risques et des événements indésirables.

Il s'agit pour l'ensemble des activités de l'école :

- D'identifier les risques ou dysfonctionnements.
- De les apprécier et de les analyser.
- De traiter les risques par des actions correctives.
- D'évaluer les actions correctives.

10.3 Audits, mesures et actions correctives.

L'école met en place une démarche d'évaluation systématique par des audits.

En cas de « non-conformité », réelle ou potentielle, les actions correctrices visant à réduire les écarts constatés seront proposées, mises en place et évaluées.

10.4 Degré de satisfaction (pendant et après la formation)

En cours de formation, l'école évalue le degré de satisfaction des étudiants par des bilans de stage, de fin de semestre et de fin d'année. Des questionnaires de satisfaction ciblés seront réalisés chaque année.

Dans les 3 mois suivants le l'obtention du diplôme d'état, l'école adresse un questionnaire à chaque nouveau diplômé, afin de le questionner sur l'adéquation de la formation aux exigences professionnelles.

Au cours de la 1^{ère} année, l'école envoie aux employeurs concernés, un questionnaire afin d'évaluer le nouveau diplômé sur ses capacités d'adaptation et de transférabilité.

En 2021 l'école d'IADE s'est préparée à la certification QUALIOPi en collaboration avec toutes les écoles et instituts du CHRU de Nancy.

10.5 Conclusion

La première visite certificative a eu lieu en décembre 2022.

Visite de certification les 12, 13 et 14 Novembre 2024.

Certification renouvelée le 16 décembre 2024 jusqu'au 15 décembre 2027.

ANNEXE 1

Ecole Régionale d'IADE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

PRÉAMBULE

CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent règlement intérieur ont vocation à s'appliquer

- à l'ensemble des usagers de l'école de Formation, personnels et étudiants,
- à toute personne présente, à quelque titre que ce soit, au sein de l'école (intervenants extérieurs, prestataires de service, invités...).

STATUT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Aucune disposition du règlement intérieur ne peut être contraire à la réglementation en vigueur concernant les conditions de fonctionnement de l'école ainsi que les modalités d'études et de validation de la formation conduisant à l'obtention des Diplômes d'Etat d'Infirmier Anesthésiste, de Bloc Opératoire et Puéricultrice tels que définis dans le dossier d'Expérimentation validé en septembre 2020 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Santé et de la Prévention.

Tous les étudiants de l'école des Spécialités doivent également se conformer au règlement intérieur du CHRU et à l'ensemble des dispositions du Code de déontologie des infirmiers (Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 modifié)

✕ TITRE I – DISPOSITIONS COMMUNES ✕

Chapitre 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1 – Comportement général

Le comportement des personnes (notamment actes, attitudes, propos ou tenue) ne doit pas être de nature à :

- porter atteinte au bon fonctionnement de l'école,
- créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement,
- porter atteinte à la santé, l'hygiène, et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui, de relations professionnelles et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Art. 2 – Fraude, contrefaçon et plagiat

Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite et constitue un plagiat.

Dans tous les travaux faits à l'école, il doit être fait mention de la source des citations (partielles ou intégrales) et leur écriture doit se faire à l'aide de guillemets. Ceci s'applique à tous les documents, quel que soit leur support (papier, informatique ...).

L'utilisation d'un logo, dont celui de l'établissement support de l'école, ne peut se faire sans l'accord préalable de

l'organisme ou établissement concerné.

La contrefaçon consiste à reproduire ou à utiliser un document, une marque, un brevet, un dessin, un modèle ou une œuvre, sans l'autorisation du titulaire des droits, conduit à affecter l'image de la marque.

Le délit de fraude et de contrefaçon peut donner lieu à une sanction disciplinaire, indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Art. 3 — Disposition relative à la CNIL

L'école dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des étudiants et des intervenants.

Les informations recueillies respectivement lors de l'inscription aux épreuves de sélection et de la formation, ou lors de la contractualisation des interventions, feront l'objet, sauf opposition justifiée des personnes, d'un enregistrement informatique.

Ces dernières peuvent obtenir communication, et le cas échéant, rectification des données administratives les concernant en écrivant au Directeur d'établissement.

(Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

L'étudiant qui s'inscrit en formation, accepte et ne peut s'opposer à ce que des fichiers avec les informations d'identité les concernant utiles au Conseil Régional, à l'ARS Grand Est, la DRJSCS ou l'Université de Lorraine, soient communiqués.

Article 4 : Protection des données à caractère personnel

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le CHRU agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Le CHRU a désigné un délégué à la Protection des données - (DPO). Ce dernier a pour mission de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant le DPO, à la protection des données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données
Hôpital Marin – CHRU de Nancy
92 avenue de Lattre de Tassigny
54035 NANCY Cedex
dpo@chru.fr

Si vous estimez que l'un de vos droits n'est pas respecté, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Chapitre 2 - RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Art. 5 - Interdiction de fumer, devapoter et de consommer des substances prohibées

Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, il est interdit de fumer, vapoter ou de consommer des substances prohibées dans l'ensemble du bâtiment de l'école et en stage. Un espace fumeur est aménagé sur le parvis du bâtiment de l'école, les étudiants fumeurs doivent impérativement utiliser cet espace et les cendriers mis à disposition.

Art. 6 - Respect des consignes de sécurité

Dans l'ensemble de l'école de formation, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes du plan de sécurité d'établissement intégrant la menace terroriste ou du plan particulier de mise en sûreté « attentat-intrusion » et les consignes d'évacuation en cas d'incendie ;
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou la manipulation des produits dangereux au sein des salles de travaux pratiques.

Il convient, le cas échéant, de se reporter aux documents affichés ou distribués au sein de l'école.

Chapitre 3 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOCAUX

Art. 7 - Maintien de l'ordre dans les locaux

Le directeur de l'école est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement dont il a la charge. Il est compétent pour prendre à titre temporaire toute mesure utile afin d'assurer le maintien de l'ordre, par exemple l'interdiction d'accès ou la suspension des enseignements.

Art. 8 - Utilisation des locaux

Outre la formation des étudiants, le bâtiment de la Tour Marcel Brot peut accueillir des réunions ou des manifestations.

Aucune livraison d'alimentation et de boisson n'est autorisée dans le bâtiment. (*Extrait RI du bâtiment Brot*)

La prise de repas, collation et boisson (autre que l'eau) est interdite dans les salles de cours. Une salle de détente est prévue à cet effet, où seuls seront utilisés les appareils disponibles pour la préparation et le stockage des repas.

Chacun est tenu de maintenir la propreté et la convivialité dans les locaux, sous peine de s'en voir priver l'accès.

Les boissons alcoolisées sont interdites dans l'enceinte de l'école et dans tous les locaux de l'établissement.

Il ne peut pas y avoir de présence tardive au-delà de 19h30 (fermeture totale du bâtiment à 20h). Le service de sécurité sera prévenu. (*Extrait RI du bâtiment Brot*).

Art. 9 – Développement durable

Par souci d'économie et de la maîtrise des énergies, dans le cadre de l'instauration d'une politique de développement durable, il est expressément demandé à chacun de fermer les portes d'accès au bâtiment (hall et salle de détente étudiants), de n'utiliser l'éclairage artificiel qu'en cas de besoin, tout comme les robinets d'eau (salle de TP, toilettes...).

Le tri sélectif mis en place doit être respecté par chaque personne présente (papier, plastique, piles ... etc.)

Art. 10 – Le centre de documentation

Le centre de documentation a son propre règlement intérieur qui fixe, notamment, les règles de fonctionnement, les modalités d'emprunt et de consultation des ouvrages pour tous. Tous les étudiants doivent s'y conformer en toute circonstance.

Chapitre 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Art. 11 – Liberté et obligations des étudiants

La formation place l'étudiant dans une posture de professionnel de santé en formation, avec ses droits et devoirs.

Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et dans le respect du présent règlement intérieur.

Dans tous les lieux affectés au service public de l'enseignement supérieur, les étudiants ont le droit d'exprimer leur appartenance religieuse, et ce dans le respect de la loi du 11 octobre 2010 susvisée, dès lors que cela ne porte pas préjudice au bon fonctionnement de l'établissement et au respect de l'ensemble des personnes présentes au sein de l'établissement.

Lorsqu'un étudiant en formation est placé en situation similaire à l'exercice professionnel au sein de l'école, l'expression de son appartenance religieuse est limitée par les règles applicables aux conditions d'exercice professionnel. Ainsi, à l'école, durant les temps de TP et de simulation, une tenue adaptée à l'exercice professionnel est exigée.

Lors des stages dans les établissements de santé chargés d'une mission de service public, les signes et tenues qui manifestent l'appartenance à une religion sont interdits.

Dans ces mêmes lieux, est interdite toute forme de prosélytisme. Aucune raison d'ordre religieux, philosophique, politique ou considération de sexe ne pourra être invoquée pour refuser le suivi régulier de certains enseignements, contester les conditions et sujets d'examen, les choix pédagogiques ainsi que les examinateurs.

Chapitre 2 – DROITS DES ETUDIANTS

Art. 12 – Représentation

Les étudiants sont représentés au sein des instances réglementaires conformément aux textes en vigueur et peuvent être invités dans les instances des écoles du CHRU ou de la région. Tout étudiant est éligible. Les représentants sont élus au début de chaque année de formation.

Les étudiants élus sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des instances, notamment en ce qui concerne les situations personnelles des autres étudiants.

Tout étudiant a le droit de demander des informations à ses représentants.

Art. 13 - Liberté d'association

Le droit d'association est garanti par la loi du 1^{er} juillet 1901. La domiciliation d'une association est soumise à une autorisation préalable du Directeur d'établissement, après avis et accord du directeur de l'école.

Art. 14 - Tracts et affichages

Dans le respect de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, la distribution de tracts ou de tout document est autorisée au sein de l'école mais sous conditions.

La distribution de tracts ou de tout document (notamment à caractère commercial) par une personne extérieure à l'école est interdite, sauf autorisation expresse par le Directeur de l'établissement.

Affichages et distributions ne doivent pas :

- être susceptibles d'entraîner des troubles au sein de l'école,
- porter atteinte au fonctionnement de l'école,
- porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'école,
- être irrespectueux de l'environnement.

Toute personne ou groupement de personnes est responsable des documents qu'elle ou il distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'établissement de rattachement et/ou l'école.

Art. 15 - Liberté de réunion

Les étudiants ont la possibilité de se réunir, il ne doit exister aucune confusion entre l'école et les organisateurs des réunions ou manifestations qui restent responsables du contenu de leurs interventions.

L'usage des locaux en dehors des heures d'enseignements nécessite une autorisation de la part de la Direction de l'Ecole des Spécialités et la signature d'une convention de mise à disposition des locaux.

Art. 16 - Droit à l'information

Tout doit concourir à informer les étudiants aussi bien sur les missions de l'école que sur son fonctionnement dans des délais qui permettent aux étudiants de s'organiser à l'avance : planification des enseignements, calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances, dates des congés scolaires.

Les textes réglementaires relatifs à la formation, au Diplôme d'Etat et à l'exercice des professions enseignées au sein de l'Ecole des Spécialité sont mis à disposition des étudiants et consultables sur l'espace partagé de la plateforme Theia.

Art. 17 - Droit à recours

Tout étudiant peut faire appel des décisions le concernant tout au long de sa scolarité.

Les modalités de recours sont précisées sur les courriers de décision de chaque instance, il appartient à l'étudiant de s'y conformer.

Chapitre 3 – OBLIGATIONS DES ETUDIANTS

Art. 18 - Présence

La scolarité se déroule en alternant cours présentiel, FOAD (formation ouverte et à distance) et stage. La présence à l'ensemble des enseignements est obligatoire (sauf dispense ou aménagement d'études, cf. article 37), selon une amplitude horaire de 7h/jour (35h/semaine), temps de connexion sur la plateforme Theia et enseignements par visio inclus.

A l'école, généralement les lundi-mardi et jeudi-vendredi inclus (sauf jours fériés), sur une amplitude de 9h à 17h30. Des modifications liées à la programmation des intervenants peuvent intervenir. Les mercredis sont consacrés à l'enseignement à distance (FOAD), sauf exception programmée.

En stage, le cadre du service est responsable du déroulement du stage, il définit les modalités d'organisation du stage et les horaires des étudiants. A l'issue du stage, l'étudiant fait valider sa feuille de présence par le cadre.

Chaque fin de mois (terme échu), l'étudiant reçoit deux attestations de présence ou courrier remis en main propre ou par mail. Il lui appartient de le transmettre à la Direction de son établissement.

L'étudiant émarge toujours sa présence.

En cas d'émargement frauduleux pour soi-même ou un tiers (signature suivie d'une absence, totale ou partielle, en cours), l'étudiant s'expose à des sanctions disciplinaires.

Art. 19 – Ponctualité

La ponctualité est indispensable, les étudiants doivent respecter les horaires définis par le planning. Elle concerne tous les enseignements, théoriques et cliniques, à l'école, à l'extérieur ou en stage.

Tout retard à un cours implique l'attente de la pause ou intercours réalisé par l'intervenant pour pouvoir entrer dans la salle de cours. En aucun cas, un cours débuté ne pourra être perturbé du fait de l'arrivée tardive d'un étudiant, quel qu'en soit la cause.

Art. 20 - Tenue vestimentaire

A l'école, les tenues vestimentaires répondent aux critères de la bienséance en collectivité. Elles doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités d'enseignement, notamment aux Travaux Pratiques et respecter les termes de l'article 10 du présent règlement.

En stage, l'étudiant porte la tenue réglementaire à la profession (pyjama de bloc opératoire) qui lui sont fournis par l'établissement d'accueil. Le port de cette tenue est obligatoire et sans autre accessoire : ni bijoux, ni piercings ou autres.

Art. 21 - Absences aux enseignements et en stage

Toute absence aux enseignements, aux stages ainsi qu'aux épreuves d'évaluation obligatoires doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent. Les absences injustifiées sont passibles de sanctions disciplinaires.

En cas d'absence lors d'un enseignement ou d'une épreuve à distance, la procédure est identique.

Durant toute absence pour congé maternité ou maladie et s'il le souhaite, l'étudiant peut participer aux évaluations, sous réserve de la production (pour chaque jour de présence) d'un certificat médical attestant que l'état de santé est compatible avec la participation à ces épreuves.

En cas de maladie ou accident grave :

L'étudiant est tenu d'avertir, dès le 1^{er} jour d'absence, le directeur de l'école du motif et de la durée prévisible de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage s'il y a lieu. Il envoie le justificatif **dans les 48 heures** à son employeur et une copie au secrétariat de l'école.

Les trajets domicile → école sont pris en charge au titre de la maladie.

En cas d'accident du travail :

Les trajets domicile/école → lieu de stage sont pris en charge au titre de l'accident du travail.

En cas d'accident du travail, l'étudiant est tenu d'en informer son employeur et l'école, au plus tard dans les 48 heures qui suivent l'accident.

Congés maternité et paternité

Durant la période du congé de maternité, les étudiantes doivent interrompre leur formation pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à la durée légale du congé de maternité prévue par le code du travail.

Les étudiants peuvent bénéficier d'un congé de paternité (dans les conditions et d'une durée égale à celle prévue par le code du travail) avec l'accord du directeur de l'école quant à la période du congé. Les modalités d'organisation doivent faire l'objet d'une concertation avec l'étudiant avant décision.

Motifs des absences donnant lieu à autorisation :

- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au 1^{er} ou au 2^{ème} degré (1 à 3 jours),
- Mariage ou PACS (1 fois dans la formation – 5 jours),
- Naissance ou adoption d'un enfant (selon délai légal),
- Fêtes religieuses (dates publiées au BO de l'Education Nationale),
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Participation à des manifestations en lien avec le statut d'étudiant et la filière de formation,
- Autorisation délivrée par le directeur suite à une demande écrite, au moins 48 heures avant.

Le Directeur de l'école peut, sur production de pièces justificatives, et dans des cas exceptionnels, autoriser certaines absences.

Toutes les absences sont comptabilisées, à l'exception de celles en lien avec un mandat électif lié à la fonction d'étudiant. La durée maximale d'absence au cours de la formation ne peut excéder 15 jours ouvrés pour des raisons de santé ou cas de force majeure, sur présentation des pièces justificatives.

En cas d'absences de plus de 15 jours ouvrés, le directeur de l'école, en concertation avec l'équipe pédagogique détermine les modalités de rattrapage des cours et des stages.

Toutes les absences sont inscrites au dossier de l'intéressé(e).

Certaines absences peuvent être prévues dans les arrêtés de formation de chaque spécialité, il conviendra à tous de s'y conformer.

L'étudiant absent depuis plus d'un mois sans motif valable et sans donner de nouvelles, suite à l'envoi par le directeur de l'école de 2 courriers en lettre recommandée avec avis de réception, envoyés à 15 jours d'intervalle, et d'un courrier simple, est réputé démissionnaire de l'école. Le directeur notifiera à l'étudiant sa radiation des effectifs de l'école. Le conseil technique en sera informé. (Consignes ARS Grand-Est, 2016)

Art. 22 - Les stages

La Direction est responsable de l'affectation des étudiants en stage, en lien avec le cadre référent des stages, les référents de stage et référents pédagogiques individuels.

Il est de la responsabilité de chaque étudiant de préparer son stage et d'établir tout contact utile en amont.

Les étudiants doivent, pendant les stages, comme lors des interventions extérieures au cours desquels ils sont placés en situation d'exercice professionnel, observer les instructions des responsables des structures d'accueil. Ils sont tenus aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment au secret professionnel, à la discrétion professionnelle, à l'interdiction de toute forme de prosélytisme, ainsi qu'aux mêmes règles de neutralité.

Tout détournement, toute communication contraires aux règlements, de pièces ou documents de service à des tiers, sont formellement interdits.

En stage, l'étudiant peut se voir remettre des clés, un badge, des codes d'accès notamment informatique qui, à l'issue, ne pourront plus être utilisés et sont à restituer. A défaut, il s'expose à des sanctions, voire une demande de remboursement de ce matériel par l'établissement.

Art. 23 - Couverture Responsabilité civile professionnelle

Les étudiants de l'Ecole des Spécialités sont assurés par le CHRU de Nancy pour la responsabilité civile professionnelle qui pourrait être mise en jeu au cours de leur scolarité, dans le cadre des stages effectués en France métropolitaine et DOM-TOM. Pour les stages réalisés à l'étranger, il appartient aux étudiants de prévoir la couverture de leur responsabilité civile professionnelle individuelle.

Art. 24- Suivi médical et vaccination

L'admission en formation est subordonnée à la production au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée, d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (attestation ARS Grand Est).

Les étudiants qui ne bénéficient pas d'un régime personnel de prévoyance sociale devront être affiliés à une assurance personnelle. Il appartient aux étudiants qui le souhaitent de souscrire un contrat d'assurance complémentaire « individuelle accident » qui couvre les accidents et maladie professionnelles.

L'obligation vaccinale s'impose à tout professionnels de santé, dont les étudiants, qui exercent une activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents biologiques tel que le contact avec des patients, avec le corps de

personnes décédées ou avec des produits biologiques soit directement (contact projection), soit indirectement (manipulation et transport de dispositifs médicaux, de prélèvements biologiques, de linges ou de déchets d'activité de soins à risque infectieux).

La vaccination répond aux recommandations du conseil supérieur d'hygiène publique de France, au calendrier vaccinal mentionné dans le code de la santé publique et des avis ponctuels publiés au BO du ministère chargé de la santé.

En cas de non-conformité vaccinale (en particulier Hépatite, Covid-19 ...), l'étudiant ne pourra pas aller en stage.

Un refus de vaccination oblige l'étudiant à suspendre sa formation jusqu'à la résolution de la situation.

Annuellement, les étudiants bénéficient d'un suivi médical, auprès du médecin de leur choix. Ils doivent fournir, au plus tard le jour de la rentrée scolaire, un certificat médical attestant de leur capacité à poursuivre leurs études.

Un dosimètre poitrine est remis en début de scolarité. Il devra être restitué trimestriellement, selon le planning établi par l'école, afin d'assurer son remplacement et son exploitation.

L'étudiant est responsable de son dosimètre. En cas de perte, l'étudiant devra en informer l'école dans les plus brefs délais. Il sera remplacé au coût unitaire fixé par le CHRU.

Art. 25 – Bizutage

Conformément à l'article 225-16-1 du code pénal, toute « *pratiques, animations, jeux, épreuves ...* » ayant un caractère humiliant ou dégradant (exemple : personne momifiée avec du papier toilette, à genoux devant d'autres, ligotée, salie avec de la farine, alcoolisée à l'aide d'un entonnoir ...) est strictement à proscrire au sein de l'école et quel que soit le lieu durant toute la formation.

Art. 26 – Téléphone portable et outils connectés

L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les cours, ils doivent être éteints.

L'utilisation d'un téléphone portable ou de tout outil connecté (tablette, montre ...etc.) durant les évaluations expose à des sanctions disciplinaires.

La participation à une évaluation sur plateforme répond à la même obligation. Toute fraude détectée et avérée lors d'une épreuve à distance fera l'objet de sanctions disciplinaires.

Art. 27 - Coordonnées administratives

Les étudiants sont tenus d'informer le secrétariat de l'école de tout changement de domicile, de numéro de téléphone fixe et/ou portable et de courriel par le biais du document prévu à cet effet.

L'étudiant qui ne s'est pas acquitté de cette recommandation ne pourra, en aucun cas, tenir l'école responsable du manque d'information consécutif à des coordonnées erronées ou non actualisées.

Art. 28 - La charte informatique

Durant leur scolarité, les étudiants bénéficient de 2 plateformes d'enseignement à distance (Theia et Mischool), d'une interface d'échanges et d'informations (MyKomunoté) ainsi que d'accès au dossier patient sur le CHRU de Nancy (DX Care).

Les usages de ces outils sont exclusivement réservés à l'étudiant (codes personnels de connexion), en lien avec les enseignements de l'école. Chaque étudiant s'engage à ne pas divulguer les identifiant et mot de passe qui lui ont été attribués, sous peine de suspension de l'accès à l'espace et/ou de sanctions disciplinaires.

L'usage d'outils « d'auto-clic » est interdit et expose à des sanctions disciplinaires.

Concernant DX Care, interdiction formelle d'accès à tout dossier hors patient pris en charge.

Un exemplaire de la charte informatique est remis à l'entrée en formation, annexée au présent règlement.

Art. 29 - Les réseaux sociaux

Les étudiants ne doivent jamais divulguer sur un réseau social quel qu'il soit, des informations en lien avec la formation, les personnels permanents ou ponctuels de l'école, la vie au sein des locaux de l'école, les ou tout autre lieu sollicité pour les apprentissages.

Art. 30 – Publication électronique

Dans l'hypothèse d'une publication électronique de résultats pendant la formation ou pour le diplôme d'Etat, l'étudiant qui n'aura pas manifesté son désaccord à la notification de son nom, par courrier écrit adressé au directeur de l'école, accepte de fait l'utilisation de ce mode de communication.

Art. 31 – Participation aux enquêtes per et post formation

Dans le cadre de la démarche qualité, ou à la demande d'organismes agréés par les tutelles, des enquêtes sont renseignées par les étudiants au cours ou après la formation. Toute personne inscrite est invitée à y répondre pendant et après la formation.

Art. 32 – Carte d'étudiant / carte d'accès au self

Carte d'étudiant : Elle est rigoureusement personnelle et ne doit pas être prêtée. Elle permet certaines prestations en fonction des sites (cinéma, activités culturelles ...).

Carte d'accès au self du personnel : A la rentrée, un badge nominatif d'accès au self (monétique) est remise pour la durée de la formation. Il est remis contre signature et un chèque de caution libellé à l'ordre de « Régie 21 ».

Il appartient à l'étudiant de la créditer d'une somme suffisante pour prendre ses repas. Elle permet également à l'étudiant d'entrer certains services spécifiques du CHRU (exemples : blocs opératoires).

Elle est à restituer en fin de scolarité ou lors d'une interruption d'études, vidée de sa valeur (aucun remboursement ne sera possible). En cas de perte ou de non-restitution, l'étudiant est redevable d'une somme forfaitaire fixée et due à l'établissement.

Art. 33 - Restitution de documents administratifs et de travaux pédagogiques

Tout document à caractère administratif ou pédagogique, comportant un délai de restitution doit être remis conformément à ce délai, aux lieux, dates et horaires précisés, que ce soit en présentiel ou déposés sur la plateforme. Tout retard à la restitution expose aux sanctions administratives en vigueur.

Les étudiants en mobilité internationale ou Erasmus répondent aux mêmes exigences.

Art. 34 – Contacts internes

Services du CHRU : Les étudiants ne sont pas autorisés à s'adresser directement aux services administratifs ou logistiques de l'établissement. Une demande doit obligatoirement passer par le secrétariat qui la traitera, s'il y a lieu (exemple : DRH).

Au sein de l'école : tout mail qui a trait au champ administratif (absence, maladie...) et de rendu de travaux, est à adresser sur l'adresse mail du secrétariat de l'école dans les délais impartis.

Art. 35 – Utilisation d'un véhicule au sein de l'établissement

L'étudiant se stationne uniquement sur le parking extérieur (information à la rentrée ou réajustée en cours de formation). Il est tenu de respecter le code de la route, la vitesse, sous peine de sanctions.

Art. 36 – Contexte épidémique et d'urgence

A tout moment durant sa scolarité, l'étudiant doit se conformer à des consignes spécifiques qui lui sont données et liées à un contexte épidémique ou une situation d'urgence exceptionnelle. Ces consignes s'imposent à tous.

Art. 37 – Inscriptions sur plateforme(s)

Il appartient à chaque étudiant de procéder à son inscription sur les plateformes mises à sa disposition dans les 2 mois qui suivent la rentrée en se conformant à la procédure transmise pour son inscription.

En cas de non inscription, l'étudiant est passible de sanctions disciplinaires. Il sera en outre déconnecté par perte de ses droits d'accès par l'Université de Lorraine.

Art. 38 – Adaptation des parcours

Au moment de son entrée en formation, tout étudiant de l'Ecole des Spécialités peut faire une demande d'adaptation de son parcours de formation. Dans ce cadre, il a droit à

- La dispense de certains enseignements,
- L'aménagement de ses études,
- La suspension d'études,
- La césure.

Avant toute demande, l'étudiant peut retirer le dossier spécifique au secrétariat de son école et suivre les procédures prévues.

Les délais et règlements sont précisés à la rentrée, ils ne pourront pas faire l'objet de dérogation.

Art. 39 - Convocation aux évaluations

Lors de l'entrée à l'école, les étudiants sont informés des dates, horaires et modalités d'examens. La planification est notifiée sur le planning des cours, elle tient lieu de convocation individuelle et collective aux examens. Il appartient à chacun d'en prendre connaissance.

Pour une convocation en session de rattrapage, une information individuelle est réalisée. Au besoin, il est remis à l'étudiant qui le demande un certificat d'absence en stage, pour suivre les évaluations. Ce temps de stage est à récupérer.

Art. 40 – Participation aux évaluations

Lors des évaluations qui sont effectuées tout au long de la formation, les étudiants doivent faire uniquement usage des documents qui leur sont remis.

Les téléphones portables et outils connectés sont interdits. Les sorties pendant les épreuves ne sont autorisées qu'accompagnées d'un surveillant. Lorsque la calculatrice est nécessaire, son utilisation est expressément mentionnée.

La participation à une évaluation sur plateforme répond à la même obligation.

Toute fraude détectée et avérée ou manquement à ces obligations fera l'objet d'un rapport circonstancié pouvant conduire à une présentation devant le conseil de discipline.

Le candidat sera autorisé à finaliser l'épreuve mais une note de zéro sera attribuée.

Art. 41 – Retour de stage

Le carnet de stage doit être rapporté au secrétariat le 1^{er} jour de retour à l'école. Toute difficulté rencontrée pour le récupérer est signalée.

Art. 42 – Résultats des évaluations

Les résultats des évaluations ne sont communiqués qu'après la tenue du Jury Semestriel (JS). Chaque étudiant recevra un relevé individuel de ses notes.

Ces documents sont à conserver, ils constituent le dossier scolaire personnel. **Aucun double ne sera remis en cours de formation, avant la restitution du dossier avec le diplôme.**

Il est de la responsabilité de chaque étudiant de constituer son dossier personnel.

Un exemplaire du présent règlement est obligatoirement remis à chaque étudiant lors de son admission dans l'école.
Un exemplaire signé par l'étudiant est consigné et conservé dans le dossier administratif.

Nancy le 1^{er} juin 2025.

Le directeur de l'école
Nico DECOCK

Sous réserve de modifications

ANNEXE 2 : Organisation annuelle

	oct-25			nov.-25			déc-25			janv-26			févr-26			mars-26			avr-26			mai-26			juin-26			juil-26			août-26			sept-26	
	IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26		IADE 25-27	IADE 24-26
1	cours	cours	1	Féric	Féric	1	cours	stage 7	1	Féric	Féric	1			1			1	FOAD	FOAD	1	Féric	Féric	1	cours	stage 9	1	STAGE 5	stage 9	1			1	STAGE 6	stage 10
2	cours	cours	2			2	cours	stage 7	2	FOAD	FOAD	2	STAGE 2	FOAD	2	STAGE 3	stage 8	2	cours	cours	2			2	cours	stage 9	2	STAGE 5	stage 9	2			2	STAGE 6	stage 10
3	cours	cours	3	STAGE 1	UE 5 RECHERCHE	3	FOAD	stage 7	3			3	STAGE 2	FOAD	3	STAGE 3	stage 8	3	cours	cours	3			3	FOAD	stage 9	3	STAGE 5	stage 9	3	CA	CA	3	STAGE 6	stage 10
4			4	STAGE 1		4	cours	stage 7	4			4	STAGE 2	EVAL S3	4	STAGE 3	stage 8	4			4	STAGE 4	stage 9	4	cours	stage 9	4			4	CA	CA	4	STAGE 6	stage 10
5			5	STAGE 1		5	cours	stage 7	5	STAGE 2	DROIT	5	STAGE 2	EVAL S3	5	STAGE 3	stage 8	5			5	STAGE 4	stage 9	5	cours	stage 9	5			5	CA	CA	5		
6	UE 2.1	cours	6	STAGE 1		6			6	STAGE 2		6	STAGE 2	EVAL S3	6	STAGE 3	stage 8	6	Féric	Féric	6	STAGE 4	stage 9	6			6	STAGE 5	stage 9	6	CA	CA	6		
7		cours	7	STAGE 1		7			7	STAGE 2		7			7			7	cours	cours	7	STAGE 4	stage 9	7			7	STAGE 5	stage 9	7	CA	CA	7	STAGE 6	stage 10
8		FOAD	8			8	cours	stage 7	8	STAGE 2	8			8			8	FOAD	FOAD	8	Féric	Féric	8	cours	FOAD	8	STAGE 5	stage 9	8			8	STAGE 6	stage 10	
9		cours	9		9	cours	stage 7	9	STAGE 2	9	EVAL S1	stage 8	9	STAGE 3	cours	9	cours	cours	9			9	Féric	Féric	9	STAGE 5	stage 9	9			9	STAGE 6	stage 10		
10	cours	10	STAGE 1	stage 7	10	FOAD	stage 7	10		10	EVAL S1	stage 8	10	STAGE 3	cours	10	cours	cours	10			10	FOAD	EVAL S4	10	STAGE 5	stage 9	10	CA	CA	10	STAGE 6	stage 10		
11				Féric	Féric	11	cours	stage 7	11			11	EVAL S1	stage 8	11	STAGE 3	cours	11			11	STAGE 4	stage 9	11	cours	EVAL S4	11			11	CA	CA	11	STAGE 6	stage 10
12			12	STAGE 1	stage 7	12	cours	stage 7	12	STAGE 2	stage 8	12	EVAL S1	stage 8	12	STAGE 3	cours	12			12	STAGE 4	stage 9	12	cours	EVAL S4	12			12	CA	CA	12		
13	cours	cours	13	STAGE 1	stage 7	13			13	STAGE 2	stage 8	13	EVAL S1	stage 8	13	STAGE 3	cours	13	cours	cours	13	STAGE 4	stage 9	13			13	STAGE 5	stage 9	13	CA	CA	13		
14	cours	cours	14	STAGE 1	stage 7	14			14	STAGE 2	stage 8	14			14			14	cours	cours	14	Féric	Féric	14			14	Féric	Féric	14	CA 20	CA 20	14	STAGE 6	stage 10
15	FOAD	FOAD	15			15	cours	cours	15	STAGE 2	stage 8	15			15			15	FOAD	FOAD	15	STAGE 4	stage 9	15	EVAL S2	DROIT	15	STAGE 5	stage 9	15	Féric	Féric	15	STAGE 6	stage 10
16	cours	cours	16			16	cours	cours	16	STAGE 2	stage 8	16	STAGE 3	stage 8	16	STAGE 3		16	cours	cours	16			16	EVAL S2		16	STAGE 5	stage 9	16			16	STAGE 6	stage 10
17	cours	cours	17	STAGE 1	stage 7	17	FOAD	FOAD	17			17	STAGE 3	stage 8	17	STAGE 3		17	cours	cours	17			17	EVAL S2		17	STAGE 5	stage 9	17	STAGE 6	stage 10	17	STAGE 6	stage 10
18			18	STAGE 1	stage 7	18	cours	cours	18			18	STAGE 3	stage 8	18	STAGE 3		18			18	STAGE 4	stage 9	18	EVAL S2		EVALUATION DROIT	18			18	STAGE 6	stage 10	18	STAGE 6
19			19	STAGE 1	stage 7	19	cours	cours	19	STAGE 2	stage 8	19	STAGE 3	stage 8	19	STAGE 3		19			19	STAGE 4	stage 9	19	EVAL S2	cours	19			19	STAGE 6	stage 10	19		
20	cours	DROIT	20	STAGE 1	stage 7	20			20	STAGE 2	stage 8	20	STAGE 3	stage 8	20	STAGE 3		20	FOAD	FOAD	20	STAGE 4	stage 9	20			20	CA 1 - 2026	CA 1 - 2026	20	STAGE 6	stage 10	20		
21	cours		21	STAGE 1	stage 7	21			21	STAGE 2	stage 8	21			21			21	FOAD	FOAD	21	STAGE 4	stage 9	21			21	CA	CA	21	STAGE 6	stage 10	21	STAGE 6	stage 10
22	FOAD		22			22	CA 21 - 2026	CA 20 - 2026	22	STAGE 2	stage 8	22			22			22	FOAD	FOAD	22	STAGE 4	stage 9	22	STAGE 5	stage 9	22	CA	CA	22			22	STAGE 6	stage 10
23	cours		UE1	23			23	CA	CA	23	STAGE 2	stage 8	23	STAGE 3	stage 8	23	cours	cours	23	FOAD	FOAD	23			23	STAGE 5	stage 9	23	CA	CA	23			23	STAGE 6
24	cours	UE 6	24	STAGE 1	stage 7	24	CA	CA	24			24	STAGE 3	stage 8	24	cours	cours	24	FOAD	FOAD	24			24	STAGE 5	stage 9	24	CA	CA	24	STAGE 6	stage 10	24	STAGE 6	stage 10
25			25	STAGE 1	stage 7	25	Féric	Féric	25			25	STAGE 3	stage 8	25	FOAD	FOAD	25			25	Féric	Féric	25	STAGE 5	stage 9	25			25	STAGE 6	stage 10	25	STAGE 6	stage 10
26			26	STAGE 1	stage 7	26	CA	CA	26	STAGE 2	stage 8	26	STAGE 3	stage 8	26	cours	cours	26			26	cours	stage 9	26	STAGE 5	stage 9	26			26	STAGE 6	stage 10	26		
27	cours	stage 7	27	STAGE 1	stage 7	27			27	STAGE 2	stage 8	27	STAGE 3	stage 8	27	cours	cours	27	STAGE 4	cours	27	cours	stage 9	27			27	CA	CA	27	STAGE 6	stage 10	27		
28	cours	stage 7	28	STAGE 1	stage 7	28			28	STAGE 2	stage 8	28			28			28	STAGE 4	cours	28	cours	stage 9	28			28	CA	CA	28	STAGE 6	stage 10	28	STAGE 6	stage 10
29	FOAD	stage 7	29			29	CA 25	CA	29	STAGE 2	stage 8				29			29	STAGE 4	FOAD	29	cours	stage 9	29	STAGE 5	stage 9	29	CA	CA	29			29	STAGE 6	stage 10
30	cours	stage 7	30			30	FOAD	CA 25	30	STAGE 2	stage 8				30	cours	cours	30			30			30	STAGE 5	stage 9	30	CA	CA	30			30	STAGE 6	stage 10
31	cours	stage 7	31			31	FOAD	RECH	31						31	cours	cours				31						31	CA	CA	31	STAGE 6	stage 10			

ANNEXE 3 : Carnet de stage

Le carnet de stage est au format compatible avec le logiciel de gestion de formation FORMEIS. Il comprend 3 pages :

1ère page : évaluation des compétences à l'issue du stage

2ème page : rédaction du bilan de fin de stage

3ème page : rédaction du bilan de mi-stage

Une annexe au carnet permet de guider le tuteur dans son évaluation en fonction des différentes compétences et niveaux attendus. Elle est constituée de 2 pages, listant les compétences IADE et décrivant les niveaux d'évaluation. Les niveaux minimum de validation sont également décrits à la fin de ce document.

"Terrain de stage"

NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES :

Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy
 Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot
 54000 NANCY

DATES du

et du

AU

AU

NOM DE L'ETUDIANT :

PRENOM :

SERVICE : *"Bloc opératoire..."*

DISCIPLINE / NATURE DU STAGE : *"Spécialité"*

DUREE (en heures) :

DUREE DES ABSENCES :

126

Compétence 1	Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie	D	C	B	A
	Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie	☐	☐	☐	☐
Compétence 2	Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique	D	C	B	A
	Analyse	☐	☐	☐	☐
	Anticipation	☐	☐	☐	☐
Compétence 3	Mettre en oeuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention	D	C	B	A
	Savoir faire	☐	☐	☐	☐
	Savoir agir de manière adaptée aux situations	☐	☐	☐	☐
	Réagir aux événements durant l'anesthésie de façon autonome	☐	☐	☐	☐
Compétence 4	Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation	D	C	B	A
	Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation	☐	☐	☐	☐
Compétence 5	Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie	D	C	B	A
	Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie	☐	☐	☐	☐
Compétence 6	Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extra-hospitalière et de la prise en charge de la douleur	D	C	B	A
	Travailler en équipe	☐	☐	☐	☐
	Se positionner professionnellement	☐	☐	☐	☐
Compétence 7	Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'algésie	D	C	B	A
	Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'algésie	☐	☐	☐	☐

Date :

Signature du tuteur :

Nom et signature de l'étudiant :

Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

Stage validé ☐

Stage non validé ☐

Cachet du lieu du stage

NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES :

DATES du

AU

Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy

et du

AU

Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot

54000 NANCY

DUREE (en heures) :

NOM DE L'ETUDIANT :

DUREE DES ABSENCES :

PRENOM :

SERVICE :

DISCIPLINE / NATURE DU STAGE :

(A remplir par le tuteur à la fin de chaque stage au cours d'un entretien avec l'étudiant)

Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments de compétence, ainsi que des éléments du comportement en stage : ponctualité, politesse, tenue, implication, respect des consignes, etc...

COMMENTAIRE DU TUTEUR sur la période écoulée :**POINTS POSITIFS****AXES D'AMELIORATION**

Date :

Nom et Prénom du tuteur :

Qualité du tuteur :

Signature du TUTEUR
Cachet du lieu du stage

NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES :

DATES du

AU

Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy
Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot
54000 NANCY

et du

AU

NOM DE L'ETUDIANT :

DUREE (en heures) :

PRENOM :

DUREE DES ABSENCES :

SERVICE :

DISCIPLINE / NATURE DU STAGE :

(A remplir par le tuteur à mi-stage au cours d'un entretien avec l'étudiant)

Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments de compétence, ainsi que des éléments du comportement en stage : ponctualité, politesse, tenue, implication, respect des consignes, etc...

COMMENTAIRE DU TUTEUR sur la période écoulée :

POINTS POSITIFS

AXES D'AMELIORATION

Date :

Nom et Prénom du tuteur :

Qualité du tuteur :

Signature du TUTEUR
Cachet du lieu du stage

Compétence 1 : Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie

D	C	B	A
Les conditions d'exercice ne permettent pas de travailler en sécurité (manque ou délai trop long).	L'organisation est conforme et respecte les éléments de sécurité.	L'organisation est rapide, efficace et ergonomique en situation simple. Les situations d'urgence potentielles sont connues ou repérées et explicitées.	L'organisation est rapide, efficace en toute situation (complexe, urgente..)

Compétence 2 : Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique

Analyse	D	C	B	A
	Les éléments inhérents à la situation ne sont pas pris en compte.	L'analyse met en lien les éléments recueillis avec les connaissances théoriques et permet d'identifier les risques.	L'analyse permet la mise en place d'actions adaptées en situation simple. La situation clinique est comprise.	L'analyse permet de prévoir les actions préventives et/ou correctives adaptées et priorisées en situation complexe.
Anticipation	D	C	B	A
	Peu ou pas d'anticipation.	Anticipation des événements majeurs prévisibles en situation courante.	Anticipation des événements prévisibles dans une priorisation adaptée en situation simple.	Anticipation des événements prévisibles dans une priorisation adaptée dans des situations complexes.

Compétence 3: Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention

Savoir faire	D	C	B	A
	Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non conformes.	Les gestes sont conformes et argumentés.	Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et respectent des critères d'ergonomie et d'économie.	De plus, les gestes sont rapides.
Savoir agir de manière adaptée aux situations	D	C	B	A
	Les variations des conditions de prise en charge ne sont pas identifiées.	Les variations des conditions de prise en charge sont identifiées.	Les variations des conditions de prise en charge sont intégrées et prises en compte.	De plus avec efficacité et rapidité.
Réagir aux événements durant l'anesthésie de façon autonome	D	C	B	A
	Absence d'anticipation et d'initiative ou initiatives inadaptées ou non argumentées.	Propose et argumente ponctuellement des initiatives dans les situations courantes.	Met en œuvre des initiatives adaptées et argumentées dans les situations courantes.	Met en œuvre des initiatives adaptées de manière autonome dans toutes les situations.

Compétence 4: Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation

D	C	B	A
L'identification des risques est aléatoire et / ou il n'y a pas de connaissance ou de prise en compte de la réglementation et des procédures concernant : - le matériel - les personnes - l'environnement	L'identification des risques est effective, réglementaire (hygiène, ouverture de salle, check-list HAS, vigilances...) Toute anomalie est détectée et signalée.	L'identification des risques est effective, réglementaire, des mesures correctives adaptées sont prises, tracées et déclarées si nécessaire. Les opérations de traçabilité sont réalisées.	L'identification des risques est effective, réglementaire, des mesures de prévention adaptées sont prises, tracées, déclarées si nécessaire. L'analyse critique de sa pratique professionnelle est permanente, et permet de faire des propositions

Compétence 5 : Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie.

D	C	B	A
Il n'y a pas de recueil priorisé de l'information ou celui-ci n'entraîne pas de réponse pertinente.	Les informations recueillies sont suivies de réponses adaptées dans les situations courantes (bien être, anxiété, douleur, informations au patient...).	La relation au patient est réajustée en fonction de son niveau de compréhension et de son état psychologique en situation simple. Le positionnement est éthique et professionnel.	La relation au patient tient compte de l'état psychologique du patient mais aussi de la complexité de la situation et de l'environnement (informations, équipe pluri disciplinaire, évènements). Le positionnement reflète les valeurs soignantes de la profession.

Compétence 6. Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur

Travailler en équipe

D	C	B	A
La prise en charge des patients n'est pas faite en collaboration avec les différents acteurs de soin (actions, transmissions...).	Connait le champ de responsabilité de chaque professionnel. Collabore sur sollicitation des autres professionnels.	La prise en charge des patients est systématiquement faite en collaboration et en cohérence avec les autres professionnels. Apporte des informations pertinentes dans le champ de l'exercice professionnel.	Selon la situation, est à l'initiative de la coordination des acteurs. Contribue à la collaboration et la cohésion des professionnels autour du patient Participe au développement des compétences d'autres professionnels ou étudiants.

Se positionner professionnellement

D	C	B	A
Le positionnement professionnel est inapproprié, vis-à-vis du patient ou des professionnels.	Etablit une relation adaptée à la personne soignée et se situe dans une équipe de travail.	Agit conformément aux règles déontologiques et à l'éthique professionnelle et établit une relation personnalisée à la personne soignée en toute circonstance. Sait se positionner dans l'équipe de travail avec les arguments nécessaires.	Le positionnement est pertinent, affirmé et argumenté. Le positionnement reflète les valeurs soignantes de la profession.

Compétence 7. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie

D	C	B	A
Fait peu ou pas référence à des connaissances scientifiques ou des recommandations de bonne pratique pour argumenter ses actions. Absence d'autoévaluation	Fait des liens entre ses connaissances ou ses lectures scientifiques et des situations cliniques ou sa pratique professionnelle.	Formule un questionnaire pertinent à partir d'observations cliniques ou de sa pratique professionnelle.	Formule un questionnaire pertinent à partir d'observations cliniques. Des données scientifiques et professionnelles appropriées sont recherchées pour y répondre. Le cas échéant, participe à la production de données professionnelles ou scientifiques.

Seuils de validation minimum

Semestre 1 : nombre de C et D < 6

Semestre 2 : nombre de C et D < 3

Semestre 3 : aucun D et moins de 5 C

Semestre 4 : aucun C ni D, nombre de A > 2

ANNEXE 4 : GUIDE POUR L'ÉVALUATION DE STAGE

PREAMBULE

Ce guide élaboré par un groupe composé de professionnels issus de la formation IADE est destiné à vous guider dans la réalisation de l'évaluation de stage. *La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste vise l'acquisition de compétences pour **répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité**. Elle amène les étudiants IADE à **devenir des praticiens responsables, autonomes et réflexifs** dans le domaine des soins en anesthésie, des soins d'urgences et de réanimation et dans la prise en charge de la douleur.*

Cette formation professionnalisante se déroule en alternance sur 4 semestres et permet l'acquisition de 120 ECTS aboutissant à la délivrance d'un grade Master et du Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste dont 60 ECTS sont attribués par la validation des compétences en stage.

Rappel de la réglementation

Arrêté de formation IADE

Article 24

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation.

Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage proposent la validation totale ou partielle de compétences et renseignent la feuille d'évaluation par la mention « stage validé » ou « stage non validé » justifiée par une argumentation précise et factuelle.

Référentiel de formation IADE

6.7 Evaluation des compétences en stage

Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage valident ou non le stage, proposent la validation totale ou partielle de compétences et renseignent la feuille d'évaluation par une argumentation précise et factuelle.

L'évaluation de l'étudiant prendra en compte son niveau de formation (semestre d'études, enseignements théoriques reçus, acquisitions antérieures...), sa progression et ses acquis.

La feuille d'évaluation permet de mesurer la progression de l'étudiant et son degré d'acquisition des compétences à partir des critères et indicateurs en référence au référentiel de compétences annexe II.

L'évaluation des compétences

On peut trouver de nombreuses définitions de la compétence, en voici une : « La compétence professionnelle est la faculté de juger de ce qui est opportun dans les situations que la profession fait rencontrer. » (Rey, 2009). Pour évaluer cette compétence, il est important d'apprécier la

performance (l'étudiant est-il capable d'agir en situation ?) mais il est également nécessaire de **comprendre par quelle réflexion** il est passé pour arriver à cette action afin de vérifier :

- Si sa réussite s'appuie sur un raisonnement adapté
- S'il a acquis la capacité à transférer cette compétence dans d'autres situations.

Cette activité mentale pourra au mieux être appréciée par des temps **d'analyse réflexive après l'action**.

La fiche d'évaluation reprend les 7 compétences du référentiel IADE accompagnées de critères d'évaluation classés par ordre croissant de D à A que vous devez cocher en vous aidant éventuellement de la suite de ce document.

En effet pour vous permettre de mieux appréhender ces 7 compétences, vous pourrez vous aider du glossaire qui reprend quelques termes utilisés dans cette fiche d'évaluation.

Afin de vous déterminer sur le niveau acquis par l'étudiant dans telle ou telle compétence, vous pourrez également vous appuyer sur la version synthétique du référentiel de compétences IADE.

L'adaptation

C'est l'art de faire avec l'environnement. En secteur d'anesthésie réanimation, la multiplicité des lieux d'exercice et des situations, la complexité des interactions humaines, les évolutions constantes des équilibres physiologiques rendent cette capacité prégnante tout au long de la prise en charge des patients.

L'analyse

L'analyse impose des opérations mentales de fragmentation et de reconstruction des éléments en lien avec le patient, la technique d'anesthésie et la chirurgie et permet ainsi de donner sens dans le contexte. Il s'agit d'identifier les éléments d'une situation et les liens qui les unissent, de choisir la stratégie et les actions à mettre en œuvre pour une prise en charge la plus appropriée du patient. L'analyse est le préalable à la prise de décision.

L'anticipation

Anticiper c'est prévoir l'évolution des phénomènes avant même qu'ils n'apparaissent. Cela impose de connaître les systèmes et phénomènes dynamiques observables dans le contexte de l'anesthésie. Ainsi l'anticipation permet une gestion prévue et appropriée des situations de soins.

L'autonomie

L'autonomie peut se définir comme la capacité à s'organiser seul, à connaître ses ressources, ses limites, et ses compétences et à s'inscrire dans une logique collégiale et collective. Le professionnel a conscience de son champ d'action, de ses capacités à gérer individuellement la prise en charge d'un patient tout en sachant solliciter les ressources de l'équipe.

La collaboration

C'est la capacité à s'intégrer et coopérer dans une équipe pluridisciplinaire et d'y apporter une contribution efficace. Elle suppose une intentionnalité commune.

L'organisation

Elle est indissociable de la sécurité et de la qualité des soins spécifiques dispensés en anesthésie, l'organisation s'appuie sur la rigueur, la méthode, la logique argumentée.

Le positionnement

C'est la capacité à tenir une position et à agir dans et pour la profession, conformément à ses responsabilités et ses valeurs enrichies par un questionnement constant de ses pratiques professionnelles.

Le savoir être

C'est la mise en œuvre du respect pour le patient, pour les autres et pour soi. Il s'agit de faire preuve d'un comportement qui s'appuie sur une communication appropriée dans un collectif selon des normes admises et une éthique professionnelle. Il est constitutif de la compétence professionnelle.

Le savoir faire

La pratique de l'anesthésie impose la connaissance et la maîtrise de gestes spécifiques à la discipline. Le savoir-faire s'appuie sur l'habileté gestuelle, la dextérité et le respect des procédures.

Le raisonnement clinique

Le raisonnement clinique infirmier peut être considéré comme un processus cognitif (ou intellectuel) (ou mental) donc implicite par laquelle l'infirmier recueille, analyse et synthétise les informations obtenues, les intègre avec les connaissances et les expériences antérieures, et les utilise pour prendre des décisions de diagnostic et de prise en charge.

La réflexivité

La réflexivité est une démarche consistant à observer ses propres mises en situations professionnelles dans toutes leurs dimensions (préparation, ressources, environnement, objectifs, mise en œuvre...) et à les analyser soit dans l'action soit à distance dans le but de comprendre son action et donc d'acquérir de la compétence.

La responsabilité

La responsabilité du professionnel IADE repose sur la connaissance des limites de son exercice, du champ de responsabilité des autres acteurs du soin ainsi que sur les droits des usagers. Elle intègre aussi la capacité du professionnel à rendre compte de ses activités et à argumenter ses actions.

INDICATEURS D'EVALUATION DU NIVEAU D'ACQUISITION DES COMPETENCES

Compétence 1: Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Conformité, opérationnalité, sécurité du site	Aménagement et organisation adaptés : • Aux règles de sécurité pour le patient et l'opérateur • Aux différents types d'interventions et aux intervenants • Aux règles d'hygiène • À l'ergonomie La tenue et les équipements de protection personnelle sont conformes et adaptés à la situation Planification de l'organisation de son travail
2. Dispositifs, équipements, matériel anesthésie	La procédure d'ouverture du site est respectée (check-list matériels) Les dispositifs et matériels choisis sont conformes et fonctionnels Tout dysfonctionnement est identifié, traité et signalé Les dispositifs et matériels choisis sont adaptés à l'intervention et fonction de l'évaluation médicale pré anesthésique Le réglage des appareils de surveillance et de suppléance aux fonctions vitales est adapté La fonctionnalité des alarmes est vérifiée Le matériel d'urgence nécessaire est à disposition, conforme et fonctionnel Les procédures relatives au risque infectieux sont appliquées et vérifiées (ex : décontamination fibroscope, ...)
3. Agents médicamenteux anesthésiques et réanimation	Les agents médicamenteux choisis sont en conformité avec la stratégie de prise en charge définie lors de la consultation d'anesthésie L'étiquetage, les dates de péremption et l'intégrité des contenants sont vérifiés Le choix de l'agent médicamenteux et de sa dilution est explicité en fonction des caractéristiques du patient et du type d'intervention envisagée Les agents médicamenteux choisis, leur forme, leur dosage et leur dilution sont identifiés et vérifiés La pharmacologie des agents médicamenteux d'anesthésie réanimation est expliquée
4. Anticipation de l'urgence	Les plans d'urgence sont explicités Les situations d'urgence potentielles sont repérées et explicitées Les protocoles de prise en charge des situations d'urgence sont connus et accessibles L'agencement de l'espace et du matériel facilite la prise en charge rapide et efficace La disponibilité du matériel d'urgence nécessaire est connue Les médicaments et les solutés d'urgence sont disponibles et accessibles Les gestes sont réalisés avec promptitude et précision

Compétence 2: Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Eléments pertinents du dossier	Sélection pertinente et priorisée (cliniques, biologiques, ECG, ..) Détection et transmission d'éléments anormaux ou manquants Fiabilité des mesures correctives
2. Observation clinique, para clinique, interrogatoire	Le recueil des informations est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles L'entretien, l'observation et l'examen sont adaptés au patient et à la situation Les échelles et indicateurs de mesures utilisés sont adaptés Les résultats des observations et examens sont exacts Les éléments de surveillance cliniques et para cliniques sont connus et identifiés La communication des éléments recueillis est fiable
3. Evaluation de l'état psychologique du patient	Vérification et évaluation de la prémédication (efficacité, effets secondaires...) – Adaptation à l'état psychologique du patient
4. Evaluation de la ventilation et de l'intubation	Les scores d'évaluation d'intubation et de ventilation sont énoncés Les risques sont identifiés et priorisés Le contexte de la situation de ventilation et d'intubation est pris en compte (urgence, programmé...) Les contre-indications de ventilation au masque sont énoncées La gestion de l'intubation et les difficultés potentielles sont anticipées
5. Evaluation état vasculaire et dispositifs intra veineux	Décision de choix adaptée de la voie d'abord vasculaire Prise en compte des contraintes chirurgicales (position, installation), des consignes pré anesthésiques, du terrain, de la situation et des suites opératoires
6. Analyse des conséquences dues aux positions et aux techniques chirurgicales	Connaissance des répercussions physiopathologiques Identification des temps chirurgicaux Anticipation et mise en place des mesures préventives et correctives cohérentes
7. Pertinence du raisonnement	Présence d'un raisonnement clinique Explicitation de la démarche d'analyse (mise en lien des données recueillies) Compréhension globale de la situation clinique du patient

Compétence 3: Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Dispositifs de surveillance	Dispositifs adaptés - Alarmes réglées - Agencement ergonomique
2. Abord veineux	Adapté au patient et à la chirurgie - Argumenté - Fiable Dextérité lors de la pose et respect des règles d'hygiène et d'asepsie Pertinence de la surveillance Les complications potentielles sont expliquées Les mesures correctives sont adaptées
3. Induction	Dextérité et efficacité des gestes techniques Conformité des agents administrés selon les bonnes pratiques et les procédures Argumentation de la phase d'induction (gestes, effets des agents administrés) Détection des complications
4. Ventilation et intubation	Dextérité et efficacité des gestes techniques conformément aux bonnes pratiques Argumentation des modes ventilatoires, des paramètres et de la surveillance Adéquation des matériels Explication de l'algorithme décisionnel en cas d'intubation difficile
5. Adaptation de la PEC anesthésique et maintien de l'équilibre physiologique	La prise en charge prend en compte les éléments de la surveillance clinique et para clinique Adaptabilité de la procédure anesthésique en fonction de la surveillance du patient Maintien et anticipation de l'équilibre physiologique Prise en compte anticipée et argumentée des risques liés à la position opératoire, aux changements de position et aux différents temps opératoires Argumentation de la conduite de l'anesthésie et de la réanimation <u>peropératoire</u>
6. Pertinence du choix et de la posologie des médicaments	Posologie en fonction des temps opératoires, des données cliniques/para cliniques et des techniques anesthésiques. Les effets des médicaments anesthésiques sont identifiés, expliqués et anticipés
7. Douleur et NVPO	Anticipation de la douleur et NVPO Explication des produits administrés
8. Gestion pertinente de la rupture de l'éq. physiologique	Toute rupture de l'équilibre physiologique est détectée identifiée et signalée au MAR de manière synthétique et précise Les mesures prises pour adapter la conduite de l'anesthésie et la réanimation sont pertinentes et adaptées à la situation Les thérapeutiques pour suppléer les fonctions vitales sont administrées Pertinence des mesures prises (thérapeutiques, autres, ...) Respect des règles de sécurité
9. Réveil et sevrage de la ventilation	Les critères de réveil et d'élimination des agents anesthésiques utilisés sont mesurés et évalués Les critères d'extubation sont mesurés et évalués Les procédures de réversion, de sevrage ventilatoire et d'extubation sont mises en œuvre au moment opportun et sont évalués
10. Economie de sang	Connaissance des techniques d'économie de sang et mise en œuvre selon l'acte chirurgical et l'état du patient Respect de la traçabilité
11. Feuille anesthésie	Exhaustivité et fiabilité du recueil des données Traçabilité chronologique Transmission permettant la continuité des soins

Compétence 4: Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation	
<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Analyse de la conformité matérielle anesthésique, et de l'environnement opératoire	Conformité des procédures, des règles d'hygiène dans le respect de la réglementation Identification et traçabilité des non conformités et des dysfonctionnements Prise de mesures correctives et suivi des incidents Les programmes de maintenance sont appliqués Analyse des risques liés à l'utilisation des matériels
2. Analyse des risques liés à la technique anesthésique	Identification et analyse des risques spécifiques au patient, à la technique anesthésique et à l'acte opératoire Evènement indésirable identifié, détecté signalé et tracé
3. Risques spécifiques anesthésie par voie inhalatoire	Les risques liés au stockage, à la manipulation et à l'évacuation des gaz et des agents anesthésiques inhalatoires sont identifiés et explicités Toute anomalie dans la qualité de la distribution des fluides médicaux est détectée et signalée Les mesures prises sont pertinentes et adaptées à la situation
4. Analyse des risques liés au terrain / l'acte opératoire	Identification, analyse et hiérarchisation des risques de la situation interventionnelle Pertinence des mesures prises en fonction de la situation La programmation opératoire est en cohérence avec l'analyse des risques
5. Conformité des actions préventives / risques liés au terrain et à l'acte opératoire	Identification et hiérarchisation des mesures préventives adaptées selon le terrain et le contexte Les mesures prises sont pertinentes et adaptées à l'analyse des risques
6. Mise en œuvre des procédures de vigilance et gestion des risques	Identification des risques en lien avec les procédures de vigilance Les procédures déclaratives spécifiques sont connues Application d'action préventive, curative et déclarative (risque infectieux, identitovigilance, hémovigilance, ...) Les opérations de traçabilité sont réalisées
7. Analyse d'une pratique ou d'un évènement indésirable	La démarche d'analyse est formalisée dans une approche pluridisciplinaire et selon une méthodologie précise Toutes les informations nécessaires sont recherchées et analysées Les évolutions techniques et réglementaires sont prises en compte Les recommandations de bonnes pratiques, la déontologie et les données issues de la recherche sont prises en compte Les difficultés et les écarts sont identifiés Les causes sont analysées, des améliorations sont proposées et mises en œuvre.

Compétence 5. Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Recueil d'informations	Les informations sont pertinentes, ciblées et recueillies dans un ordre qui est explicité (urgence, importance/intervention, ...) Les informations sont adaptées à la situation d'anesthésie Les manifestations cliniques et les comportements pouvant influencer l'anesthésie sont identifiés et explicités La douleur, l'appréhension, l'anxiété et la détresse sont prises en compte Les mémorisations per-opératoires et troubles cognitifs post-opératoires sont identifiées et explicités
2. Pertinence communication	Les modalités de communication avec le patient et/ou son entourage permettent de recueillir les informations nécessaires La communication est respectueuse des principes éthiques et déontologiques La communication avec un patient vigile (ALR, ...) permet de recueillir les informations nécessaires à l'adaptation de l'anesthésie et aux éventuelles complications. La démarche est adaptée à des situations spécifiques, en lien avec les risques repérés et les règles de bonne pratique La démarche est adaptée à la personne soignée et permet une relation de confiance Les techniques de communication instaurent une relation de confiance et de sécurité et sont explicitées
3. Analyse des informations et adaptabilité à la situation	L'analyse est logique, pertinente et explicitée Les mesures d'adaptation sont documentées et pertinentes
4. Prise en charge anxiété et douleur	Adaptées au contexte du patient et de l'anesthésie Acquisition par le patient de techniques d'analésie (PCA, PCEA...)
5. Qualité de l'information dispensée	La prise en charge est empathique L'information est adaptée au patient, Le langage utilisé est adapté au patient, La compréhension du patient est vérifiée au moyen de techniques de communication (questionnement, reformulation) L'information est réajustée et/ou complétée en fonction de l'évaluation du niveau de compréhension

Compétence 6. Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur	
<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Identification des différents acteurs	Connaissance de l'organisation, de la responsabilité et du champ de compétences des acteurs sur un site d'anesthésie. Explicitation du rôle de chaque acteur
2. Efficacité transmissions	Les informations transmises sont adaptées aux situations et à leur degré d'urgence et conformes au rôle de chacun Les transmissions sont fiables, ciblées, précises, signées
3. Prise en compte des transmissions des autres professionnels	Les informations et observations à prendre en compte sont explicitées pour une situation donnée La démarche d'adaptation de la conduite anesthésique et/ou analgésique en fonction de ces informations est explicitée
4. Action coordonnée avec les autres intervenants et services	Le cadre réglementaire, la déontologie et l'éthique sont pris en compte Les organisations sont prises en compte Les caractéristiques et les contraintes des services partenaires sont identifiées La coordination est réalisée en adéquation avec les compétences de chacun
5. Pertinence et qualité des apports de l'infirmier anesthésiste à d'autres personnes dans son champ d'expertise	La demande, le besoin et les acquis de l'interlocuteur ou du groupe sont identifiés Les apports sont adaptés à la situation, par exemple sur les éléments à surveiller et les mesures à prendre pour la gestion du réveil en SSPI Le contenu des explications apportées est pertinent et adapté au degré de connaissance de l'interlocuteur L'appropriation des savoirs transmis est vérifiée et évaluée Des situations d'anesthésie réanimation contributives au développement et à l'acquisition des compétences des futurs professionnels sont identifiées
6. Documents et formation	Les ressources documentaires de l'unité sont identifiées, localisées et formalisées dans un document Les documents élaborés sont pertinents au regard des objectifs de formation clinique Participe à l'élaboration et à la centralisation des documents à objectif de formation clinique Est capable de réflexivité sur son activité
Compétence 7. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie	

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Formule une problématique	La question de recherche est précise, traitable, pertinente, fondée sur des faits Confronte les données théoriques et les données empiriques (démarche réflexive sur une situation de stage, un cas concret, autres ...). Problématise
2. Recherche documentation,	Recherche pertinente des données scientifiques et professionnelles les bases de données nationales et internationales reconnues sont identifiées et certifiées Les références utilisées sont valides Le choix des données sélectionnées est argumenté au regard des objectifs Appropriation des bases de données
3. Cadre conceptuel, méthode de travail	L'objectif de l'étude est clairement identifié La méthode et les outils choisis sont en relation avec la problématique de l'étude Les informations collectées et analysées permettent d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis (élaboration d'une procédure, d'un protocole, formulation de préconisations, ...)
4. Efficacité de la méthode	Des écrits clairs sont produits et diffusés, Les écrits font l'objet d'évaluation et de réajustement si nécessaire Des orientations de travail sont proposées et argumentées

ANNEXE 5 : Lieux de stages agréés

Etablissement	Statut	Typologie de stage
CHRU NANCY	CHRU	Pôle Anesthésie/Réanimation
CHR METZ THIONVILLE	CHR	Pôle Anesthésie/Réanimation
HPM METZ	ESPIC	Anesthésie
CHRU NANCY	CHRU	Pôle SAMU/SMUR
CHR METZ THIONVILLE	CHR	Pôle SAMU/SMUR
Clinique C. Bernard METZ	Privé	Anesthésie
Clinique Chirurgicale Emile GALLE	CHRU	Anesthésie
Hôpital G. De Gaulle SAINT DIZIER	CHG	Anesthésie/Réanimation
Hôpital R. Pax SARREGUEMINES	CHG	Anesthésie/Réanimation
Hospitalor SAINT AVOLD	ESPIC	Anesthésie
ICL VANDOEUVRE	ESPIC	Anesthésie
H. J. Monnet EPINAL	CHG	Anesthésie
H. J. Monnet EPINAL	CHG	SMUR
Hôpital St Charles TOUL	CHG	Anesthésie/Réanimation
Hôpital de NEUFCHATEAU	CHG	Anesthésie
Clinique LUNEVILLE	Privé	Anesthésie
Clinique Pasteur ESSEY	Privé	Anesthésie
Centre Hospitalier du LUXEMBOURG	Public	Anesthésie
Maternité Bohler LUXEMBOURG	Privé	Anesthésie
Clinique St André VANDOEUVRE	Privé	Anesthésie
H. Marie Madeleine FORBACH	Privé	Anesthésie SMUR
Hôpital St Nicolas SARREBOURG	CHG	Anesthésie
Hôpital de VERDUN	CHG	Anesthésie
Clinique Gentilly NANCY	Privé	Anesthésie
Hôpital REMIREMONT	CHG	Anesthésie
Maternité Régionale	CHRU	Anesthésie
Maternité MAJORELLE	Privé	Anesthésie
CH et Clinique BAR LE DUC	CH	Anesthésie et SMUR
CH LUNEVILLE	CH	Anesthésie et SMUR
Clinique Ambroise PARÉ Thionville	Privé	Anesthésie
Hôpital de St Dié des Vosges	CH	Anesthésie

ANNEXE 6

Partenariats

Etablissements de Santé publics et privés de la région Lorraine pour les stages en anesthésie et réanimation

Université Nancy 1 : Faculté de Droit (Diplôme Universitaire de droit et responsabilité des professions paramédicales)

IFSI CHU de Nancy Lionnois, IFSI Centre psychothérapique Laxou, Ecole IADE CHU Nancy, Ecole de puéricultrices CHU de Nancy, Ecole de Sages-Femmes Nancy : cours et TD par les cadres formateurs IADE

Association des infirmiers et médecins anesthésistes réanimateurs (AIMAR) : Participation à l'organisation annuelle de la journée lorraine des IADE et des Infirmiers de réanimation (formation continue).

Comité d'Entente des Ecoles d'IADE (CEEIADE) : échanges et réflexion sur l'évolution de la profession IADE, la mise en œuvre de l'Universitarisation et l'utilisation de la pédagogie par compétence

SDISS 54 : organisation session « secours à victime incarcérée » « secours spéléo »

ANFH : Association Nationale pour le Formation permanente du personnel Hospitalier : dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers.